

VOLET N° 1

DIAGNOSTIC STRUCTUREL

1.1 - SITUATION GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE	PAGE 25
1.2 - ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE	PAGE 35
1.3 - SITUATION DU LOGEMENT	PAGE 43
1.4 - ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE	PAGE 51
1.5 - EQUIPEMENTS ET VIE LOCALE	PAGE 61

1.1 - SITUATION GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

CONTEXTE HISTORIQUE

Source principale : POS - rapport de présentation (2000)

LE BOURG

La première mention de Saint-Branchs date du 13ème siècle sous la forme de « Parochia de S. Benigno ».

On retrouve trace de la commune dans les archives d'Indre-et-Loire en 1318 dans un contrat de vente mentionnant la paroisse de SAINT BERANCHT, et dès 1492, le village était cité sous sa forme actuelle.

Pourtant, un acte de 1514 donne une appellation différente « SAINT BRAN » comme le relatent les titres de Montbazon.

L'origine du nom reste mystérieuse.

Il semble que le village ait été évoqué par Grégoire de Tours lors de la découverte du tombeau de SAINT BENIGNE : « dans un bourg de Touraine, parmi les ronces. »

SAINT BENIGNE, dont le nom aurait évolué en BRANCHS, a donné son nom au village.

LE TERRITOIRE

Peu de données permettent d'alimenter nos connaissances sur les évolutions du territoire communal.

A cause des sols lourds à travailler, il semble que le pays ait été faiblement occupé dans l'Antiquité. Il existe cependant des sites néolithiques au sein du plateau de Sainte Maure comme à Draché, gallo-romains à Neuil, le Louroux et Villeperdue, ou gaulois à Saint Branchs.

A partir du 11ème siècle, Montbazon et Sainte-Maure se développent à l'abri de leur donjon, et bientôt bénéficient du passage de la nouvelle route d'Espagne, plus tard remplacée par la route nationale n°10.

Pour autant, par arrêt du Conseil du 12 août 1606, les villages de l'Etang, de Ré et de la Cheptellière ont été distraits de la paroisse de Louans et réunis à celle de Saint-Branchs.

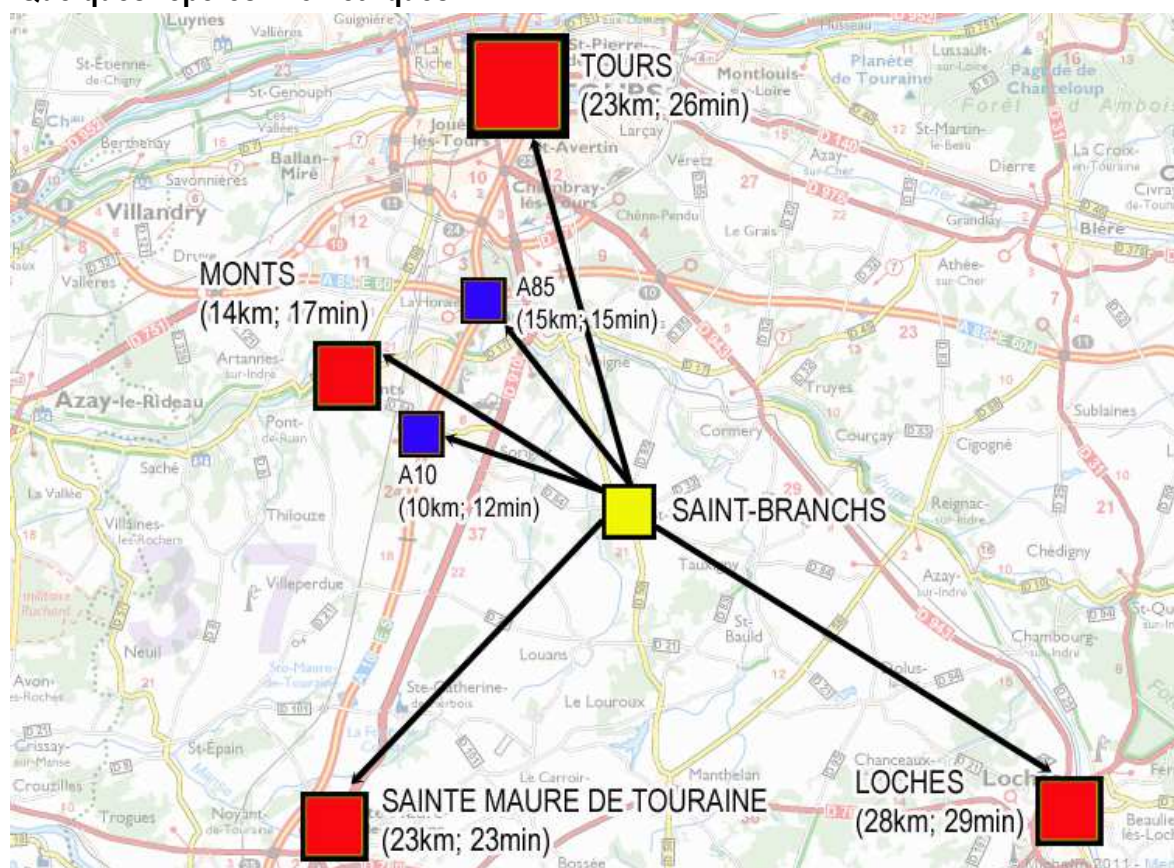
En outre, par ordonnance royale du 7 janvier 1824, la commune de Veigné céda 20ha à Saint-Branchs - le site de la Haute Jonchère - qui lui donna en retour 20ha - le site de la Coucherie et quelques demeures de la Taille.

CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

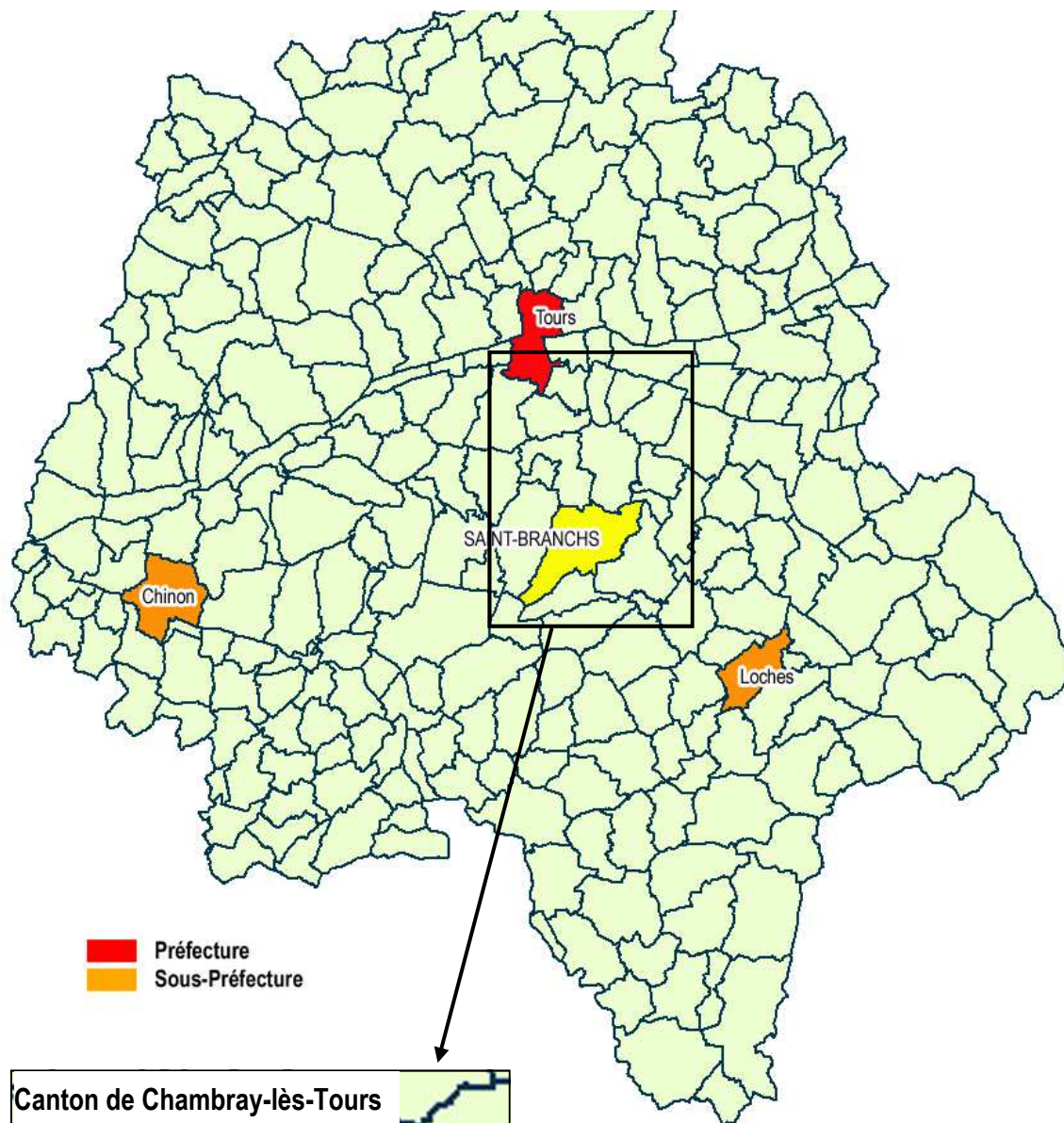
TABLEAU DE SYNTHÈSE

Superficie communale	5116 hectares
Population en 2010	2444 habitants
Densité	48 hab./km ²
Communes limitrophes	Sorigny, Veigné, Evsres, Cormery, Tauxigny, Louans
Canton	Canton de Chambray lès Tours
Arrondissement	Arrondissement de Tours
Structures intercommunales	- Communauté de communes du Val de l'Indre - Pays Indre et Cher
Habitants	Les Saint-Branchois(es)

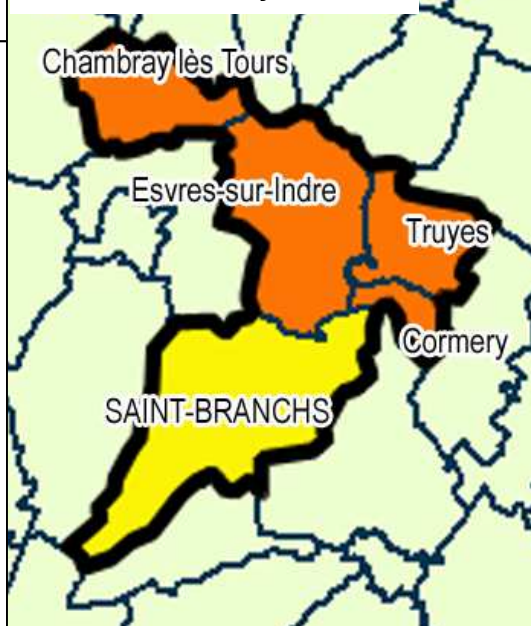
Quelques repères kilométriques...



Localisation de la commune dans le département d'Indre et Loire



Canton de Chambray-lès-Tours



LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX AUXQUELS ADHÈRE SAINT-BRANCHS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE L'INDRE

Source principale : site internet CCVI

L'objectif de la communauté de communes est de mettre en commun les moyens financiers et humains pour garantir le développement du territoire et une meilleure offre de services à la population.



Créée au 1er janvier 2001, la **Communauté de Communes du Val de l'Indre (CCVI)** regroupe huit communes et 30 918 habitants : Artannes sur Indre, Monts, Sorigny, Saint Branchs, Montbazou, Veigné, Esvres sur Indre et Truyes.

La Communauté de communes a des compétences qui lui sont transférées par les communes, lesquelles ont été arrêtées par arrêté préfectoral le 18 octobre 2006.

Ces compétences concernent :

◆ **Le développement économique**

- Action de développement économique d'intérêt communautaire (actions de promotion et de communication, participation au financement des aides et régimes d'aides aux entreprises, soutien à la création ou la reprise d'entreprises, constitution de réserves foncières, étude, réalisation et gestion d'immobilier d'entreprises, observation et analyse de l'activité économique),
- Création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation des zones d'activités communautaires (zone des Coquettes sur la commune de St-Branchs),
- Accompagnement des entreprises dans leur projet d'installation.

◆ **L'aménagement de l'espace communautaire**

- ZAC d'Intérêt communautaire (ZAC des Gués de Veigné)
- SCOT, schéma de secteur

◆ **Hydraulique**

- Travaux d'aménagement de l'Indre, de ses affluents et des boires situées dans le lit majeur de l'Indre

◆ **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire**

Sont d'intérêt communautaire :

- les voiries de liaison reliant les sites touristiques d'intérêt communautaire aux voies départementales, nationales ou autoroutières,
- les voiries de liaison reliant les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire aux voies départementales, nationales ou autoroutières.

◆ **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées**

- Elaboration et mise en œuvre d'un PLH et d'OPAH,
- Constitution de réserves foncières dans le périmètre des ZAC d'intérêt communautaire en vue de la réalisation de logements sociaux,
- construction, acquisition et gestion de logements d'urgence,
- création et gestion d'un observatoire du logement social,

◆ **Elimination des déchets des ménages et assimilés**

- Service public d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés comprenant les opérations de collecte, de traitement, de déchetteries, de transport, de tri et de stockage.

◆ **Action sociale**

- Insertion : aide à l'insertion sociale et professionnelle des personnes défavorisées incluant les actions intercommunales Point Information Service Emploi, Association Travail Solidarité, Point Accueil Emploi, Mission locale ou futur PLIE ; aide à la mobilité des personnes en insertion ; création, aménagement, entretien et gestion d'une maison de l'emploi destinée à accueillir les structures oeuvrant en faveur de l'insertion dans le Val de l'Indre.
- Petite enfance : gestion et évolution des structures d'accueil de la petite enfance, création de nouvelles structures de type crèches, halte garderies, multiaccueil ou autres ; mise en place et animation d'un réseau d'assistantes maternelles à l'échelle communautaire.
- Jeunesse : actions suivantes en direction des jeunes de 14 à 20 ans
- Personnes âgées ou handicapées : études de définition de la compétence communautaire à mettre en œuvre en faveur de ces personnes.

◆ **Equipements sportifs et culturels**

Gestion de la piscine situé au lieu-dit « la Boire » à Saint-Branchs.

◆ **Tourisme**

- Ensemble des compétences pouvant être confiées à un office de tourisme,
- dans le cadre du développement touristique du Val de l'Indre, réalisation et gestion des équipements d'intérêt communautaire suivants :
 - ⇒ 22 circuits de randonnée pédestre homologués et inscrits au PDIPR,
 - ⇒ Bâtiment de l'OTVI - Esplanade du Val de l'Indre - RN 10 à Montbazon,
 - ⇒ Circuits de randonnée cyclotouristique empruntant le territoire du Val de l'Indre.

LE PAYS INDRE ET CHER

Dès 2007, deux années après sa création, dans le cadre du contrat quadriennal signé avec la Région Centre, le Pays Indre-et-Cher a développé plusieurs projets en étroite concertation avec les deux Communautés de Communes fondatrices : la Confluence et la Communauté de Communes du Val de l'Indre (CCVI).

Au 1er janvier 2010, au terme d'un processus de dissolution de la Communauté de Communes, les cinq communes membres de La Confluence - Ballan-Miré, Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry - ont rejoint l'Agglomération Tour(s)Plus. La CCVI, quant à elle, maintient son ancrage sur le territoire du Val de l'Indre et développe ses projets dans cette perspective.

Dans ce nouveau contexte, le Pays Indre et Cher, dorénavant composé de représentants de la CCVI et du Conseil Général, a décidé de poursuivre sa contractualisation avec la Région Centre. Engagé pour une durée de 4 ans (septembre 2007-septembre 2011), le contrat quadriennal est aujourd'hui porté par le dynamisme et les structures de la Communauté de Communes du Val de l'Indre. Le nouveau bureau du Pays entend ainsi atteindre les objectifs fixés dès l'origine par les élus, le Conseil de développement et les partenaires.

C'est au service d'une population de 43.331 habitants (RP 2006) que le Pays Indre-et-Cher déploie, depuis sa création, ses initiatives et ses projets.

Treize communes ont bénéficié et bénéficient toujours des financements que le Pays a négociés avec les interlocuteurs régionaux : les cinq communes de La Confluence (communes déjà citées) et les huit communes de la Communauté de Communes du Val de l'Indre, Artannes-sur-Indre, Esvres-sur-Indre, Montbazon, Monts, Saint-Branchs, Sorigny, Truyes, Veigné (*cf. carte page suivante*).

Le Pays Indre et Cher, à l'image de tous les autres Pays, n'est pas un échelon administratif supplémentaire ; il constitue une instance de **concertation**, de **solidarité** et de **projets** qui n'a pas vocation, pour autant, à assurer la maîtrise d'ouvrage des projets retenus et à se substituer aux Communes ou Communautés de Communes. L'arrivée de grandes infrastructures comme l'autoroute A85 et la ligne LGV Sud Europe accentue les mutations du territoire. Afin d'orienter les réflexions relatives au devenir de ce territoire, les élus du Pays Indre et Cher ont élaboré puis validé, en octobre 2006, la Charte de Développement 2006-2016. Cette Charte de développement fixe **trois objectifs stratégiques** :

1- Favoriser un développement équilibré dans une démarche Eco-Citoyenne

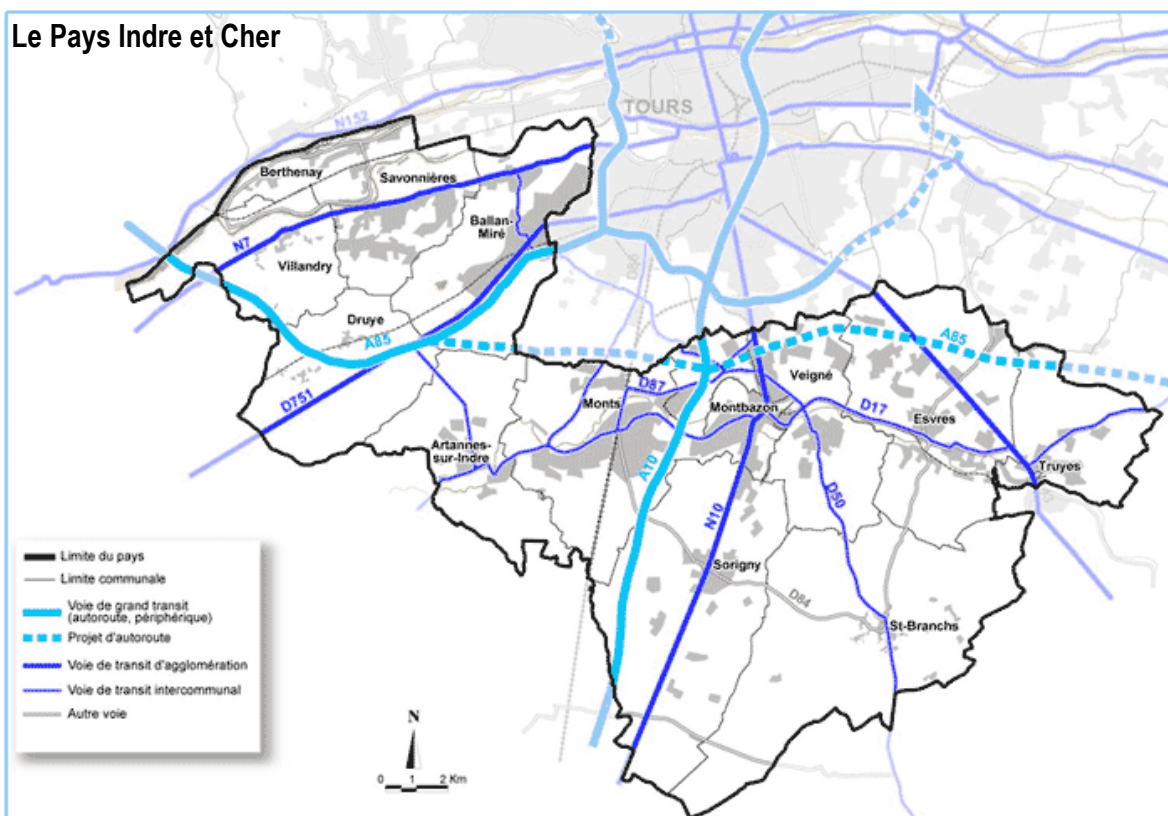
- Des entreprises, génératrices d'emplois
- Un accès à l'emploi pour tous
- Des énergies renouvelables = un choix pour l'avenir
- Un tourisme de qualité et de proximité = un secteur porteur.

2- Faciliter les déplacements « propres »

- Amélioration d'une offre de transport en commun attractive, véritable alternative à l'automobile.
- Incitation au développement des circulations « douces ».

3- Offrir un territoire de vie

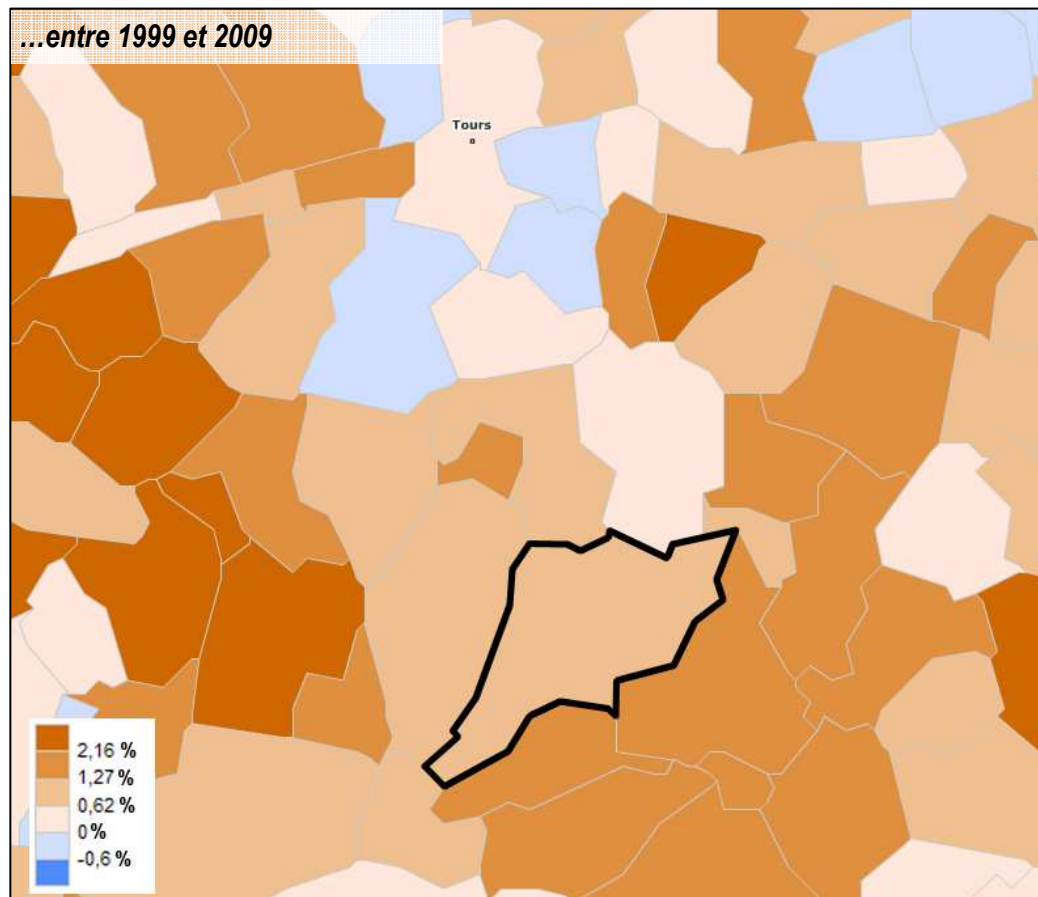
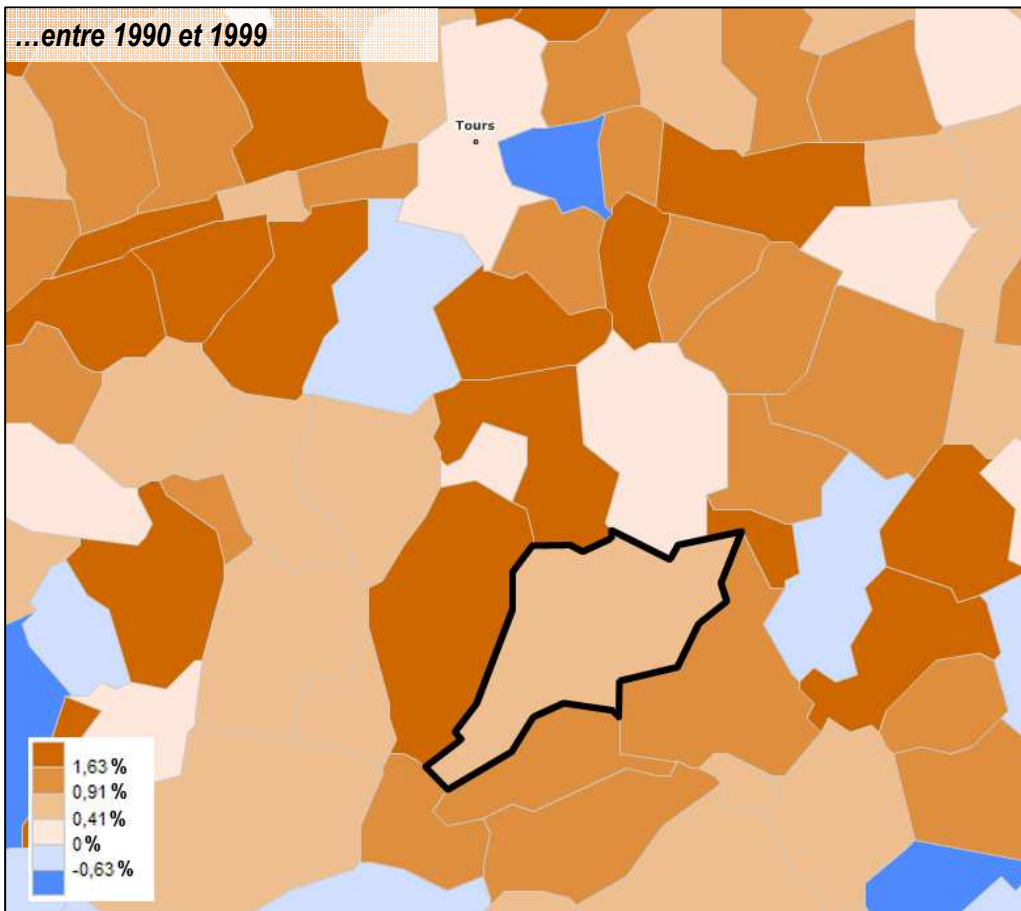
- Un parc de logements adapté aux besoins
- Une offre de services adaptée aux personnes fragilisées
- Une politique culturelle et de loisirs équilibrée
- Un cadre de vie et un environnement préservés
- Une politique de protection de la ressource en EAU



LES ORGANISMES DE GESTION DES RÉSEAUX

Compétences	Organismes
Eau potable	Commune de Saint-Branchs
Assainissement collectif	Syndicat Intercommunal de l'Echandon
Déchets ménagers	CCVI (élimination des déchets) Touraine propre (prévention des déchets et réduction à la source)
Electricité	SIEIL
Gaz naturel	GRDF

Évolution de la population par commune (taux de croissance annuel)...



1.2 - ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

SAINT-BRANCHS DANS SON CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE TERRITORIAL

Les variations démographiques sont calculées sur la base de deux indices, le solde naturel¹ et le solde migratoire².

Ces deux indices, qui permettent de déterminer la variation globale de la population sur une période, traduisent l'attraction et le dynamisme d'une commune.

Les cartes ci-contre permettent d'appréhender le dynamisme démographique des communes localisées au sud de Tours sur les périodes 1990-99 et la période 1999-2009 et de déterminer de quelle manière Saint-Branchs s'inscrit dans le contexte démographique local.

Sur la période 1990-1999, l'aire d'influence de l'agglomération tourangelle est identifiable. Le phénomène de périurbanisation³ transparait clairement avec une installation massive de population dans les communes des premières et deuxièmes couronnes au détriment de Tours et de certaines communes de la première couronne, qui connaissent soit une croissance démographique faible soit un déficit démographique.

L'affluence de population est plus importante pour les communes localisées le long des grands axes de circulation et notamment le long de l'A10.

Saint-Branchs, plus éloigné de l'agglomération, profite du phénomène dans des proportions moyennes.

Sur la période 1999-2009, le phénomène de périurbanisation semble perdre de la vitesse dans le secteur.

L'ouverture de l'A85 et un accès facilité et rapide vers l'ouest du département conduit à un report des populations vers ces communes de l'ouest où les coûts du foncier, du fait d'une attractivité plus limitée lors des périodes précédentes, restent plus abordables qu'en lisière sud de l'agglomération de Tours (phénomène de rurbanisation⁴).

Dans ce contexte, Saint-Branchs parvient cependant toujours à maintenir une croissance démographique régulière (uniquement du fait d'un solde naturel dynamique). Le ralentissement démographique est en effet beaucoup plus marqué sur certaines communes voisines.

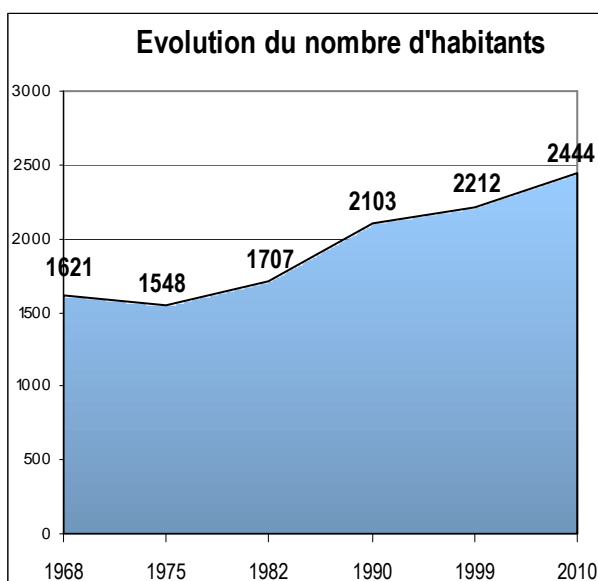
¹Solde naturel : excédent des naissances sur les décès dans la commune

²Solde migratoire : excédents des installations sur les départs de population de la commune.

³Périurbanisation : installations des actifs citadins dans les communes rurales périphériques des villes pôles.

⁴Rurbanisation : processus de "retour" des citadins dans des espaces qualifiés de ruraux en lien avec un "désir de campagne" et avec l'amélioration des moyens et des voies de communication.

La comparaison des rythmes de croissance démographique depuis 1968 permet de mettre à jour les grandes évolutions territoriales en terme de distribution de la population et d'y situer la commune.



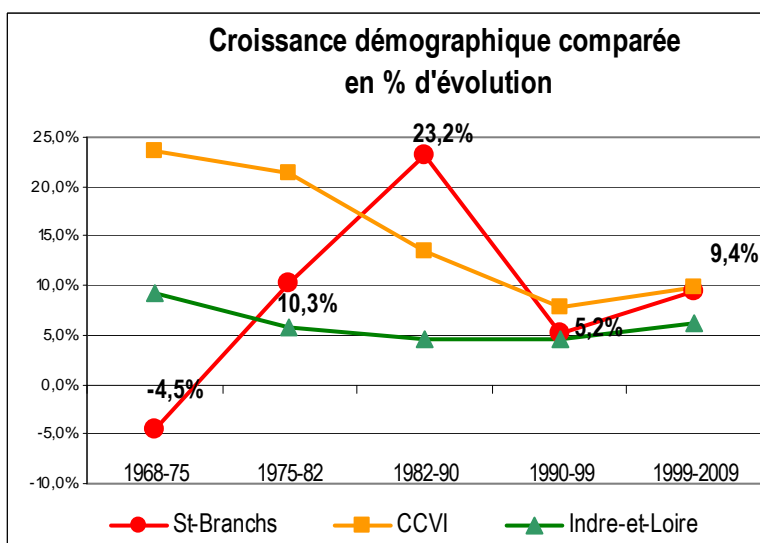
Source : INSEE

Depuis la fin des années 60, la commune a globalement connu deux phases dans son évolution démographique :

- ♦ une **phase de déficit démographique** jusqu'au milieu des années 70, qui représente la fin de la période d'exode rural, qui a conduit à une diminution progressive des populations rurales au profit des populations urbaines.
- ♦ une **phase de forte croissance démographique** à partir de 1975, date depuis laquelle la population communale a augmenté de 58%, certaines périodes ayant conduit à des apports de population plus importants (1982-1990). Depuis 1990, la croissance se poursuit de manière régulière (+0,7% par an en moyenne).

Après des années de décalage, la croissance démographique communale retrouve globalement celle de la Communauté de communes du Val de l'Indre.

Toutefois, à la différence de la commune, la Communauté de communes n'a jamais connu de période de déficit démographique.

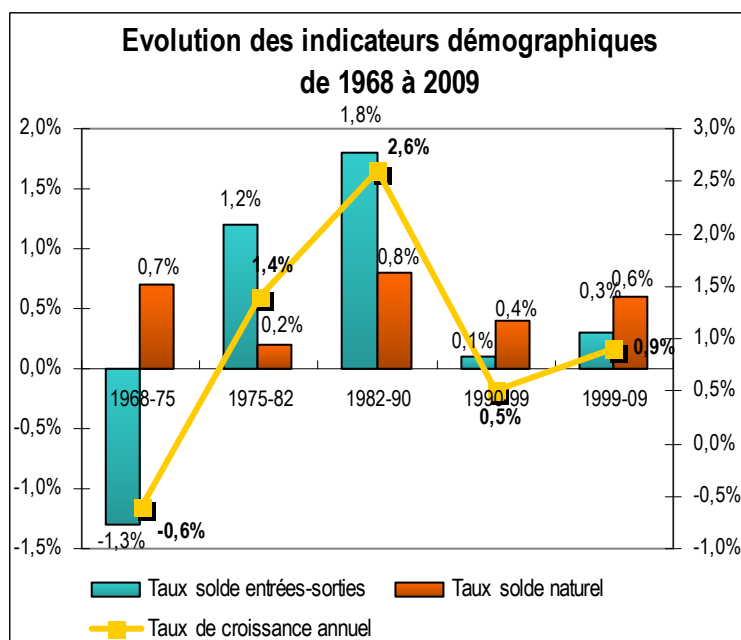


Source : INSEE

La courbe se singularise également par rapport au département, pour lequel la courbe de l'évolution est toujours restée positive et globalement plus « lisse » compte tenu des effets de moyenne.

LES COMPOSANTS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le passé démographique de la commune trouve son explication dans l'analyse simultanée du solde naturel et du solde migratoire. Ce dernier constitue d'ailleurs un bon indicateur de l'attractivité d'une commune.



Source : INSEE

Pendant plusieurs années, le solde migratoire a constitué le facteur déterminant pour expliquer l'évolution démographique communale.

Jusqu'à 1975, négatif, il explique le phénomène d'exode rural qui a conduit à de forts départs de population du territoire. Puis, sous l'effet de la périurbanisation, la commune voit le solde migratoire fortement augmenter.

Après un fort recul durant les années 90, ce solde migratoire retrouve son rôle dans la croissance de la population communale notamment du fait de la création de l'opération des Raimbardières à partir de 2007.

Combiné avec l'importance du solde naturel, il traduit tant l'attractivité du territoire que son dynamisme démographique.

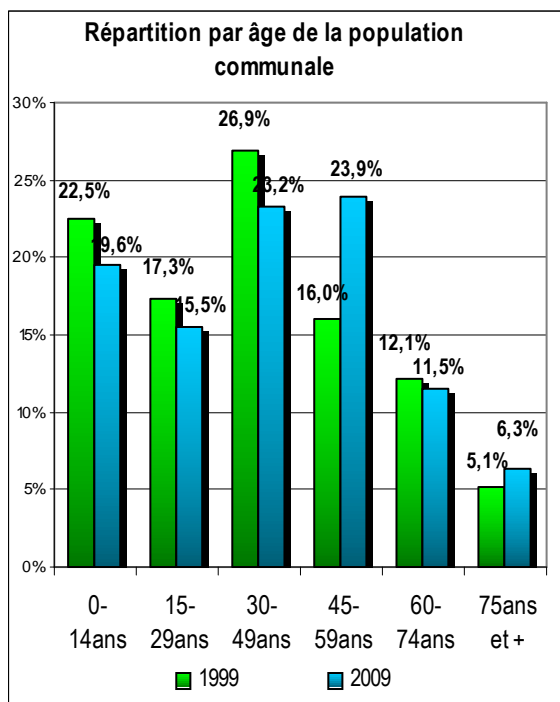
L'attractivité de la commune peut également se traduire dans le nombre important de nouvelles installations sur la commune durant les 5 dernières années.

Sur la période 2004-2009, **1039 nouveaux habitants (âgés de 5 ans ou plus) se sont installés sur le territoire communal**, une nouvelle population composée entre autres de jeunes ménages avec enfants et qui a influé de manière positive sur la pyramide des âges de la commune et sur son dynamisme démographique.

LES RÉPERCUSSIONS DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

L'analyse de l'évolution des effectifs des différentes classes d'âge sur la commune entre 1999 et 2007 permet de dégager les mouvements démographiques structurels de la commune et de les comparer avec les tendances au niveau communautaire et départemental.

L'analyse des trois graphiques suivants permet de déterminer les spécificités communales :



♦ **Une représentation en baisse de la population la plus jeune**

Si la population de moins de 30 ans reste dans la moyenne communautaire, elle a connu une baisse relativement importante depuis 1999. Ceci est surtout lié à la sous-représentation des jeunes entre 15 et 29 ans, qui correspond aux enfants des ménages, qui se sont installés en masse durant les années 80-90 et, qui ont quitté le territoire pour rejoindre les pôles d'emploi. Les moins de 14 ans restent en revanche bien représentés.

♦ **Une diminution de la proportion des 30-49 ans**

Elle reste très importante et a directement influé et influera directement sur le solde naturel de la commune puisqu'elle représente la population en âge de faire des enfants.

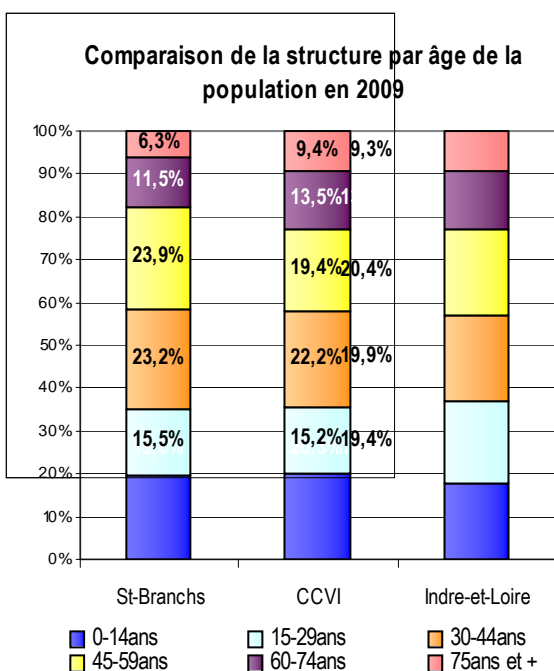
♦ **Une augmentation importante des 40-59 ans**

Cette tranche d'âge constitue la population qui s'est installée massivement sur la commune durant les années 80-90 et qui est passée d'un âge à l'autre depuis.

Sa proportion a fortement augmenté depuis 1999. Cela peut laisser présager d'un vieillissement de la population dans les années à venir avec le passage de cette population dans la tranche des plus de 60 ans.

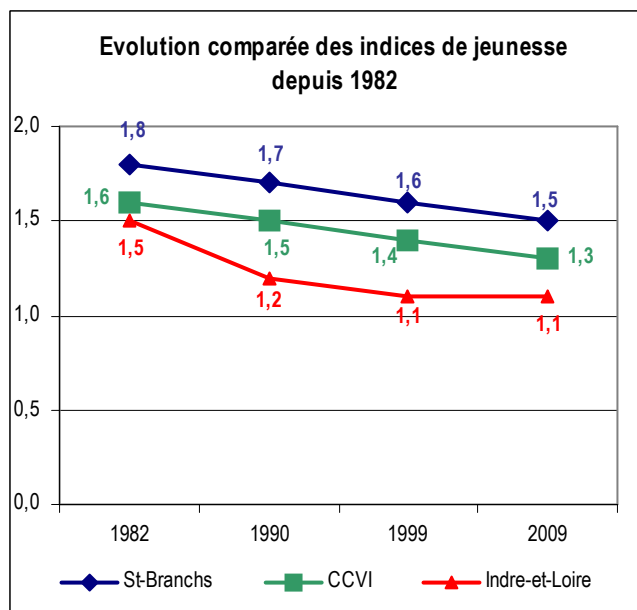
♦ **Une stabilisation de la population de plus de 60 ans**

La population de plus de 60 ans est restée globalement stable en proportion sur la commune entre 1999 et 2009 et largement moins représenté sur la commune que sur la Communauté de communes ou le département.



Source : INSEE

L'indice de jeunesse constitue le rapport entre le nombre de la population de moins de 20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus.



Source : INSEE

Parallèlement à l'évolution de la structure par âge, l'indice de jeunesse confirme :

- la « jeunesse » de la population communale puisque le rapport entre les populations la plus jeune et la plus âgée reste toujours en faveur de la population le plus jeune (en 2009, la commune comptait 1,5 jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans)

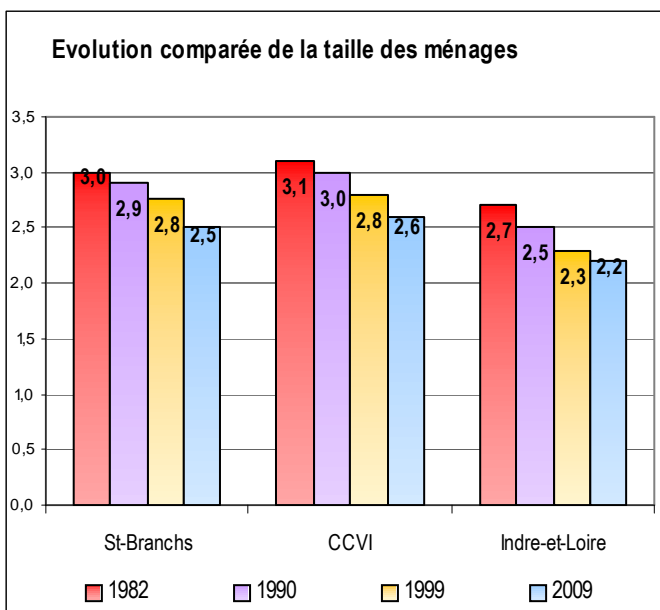
- le « vieillissement » de la population communale depuis 1982 conformément aux tendances observées sur les autres entités de référence et au niveau national. Ce vieillissement est toutefois largement moins marqué que sur le département.

L'évolution démographique de la commune a également des répercussions sur la taille des ménages.

Au niveau national, la tendance structurelle enregistre une baisse du nombre moyen de personnes par logement.

Différents phénomènes permettent d'expliquer une telle évolution:

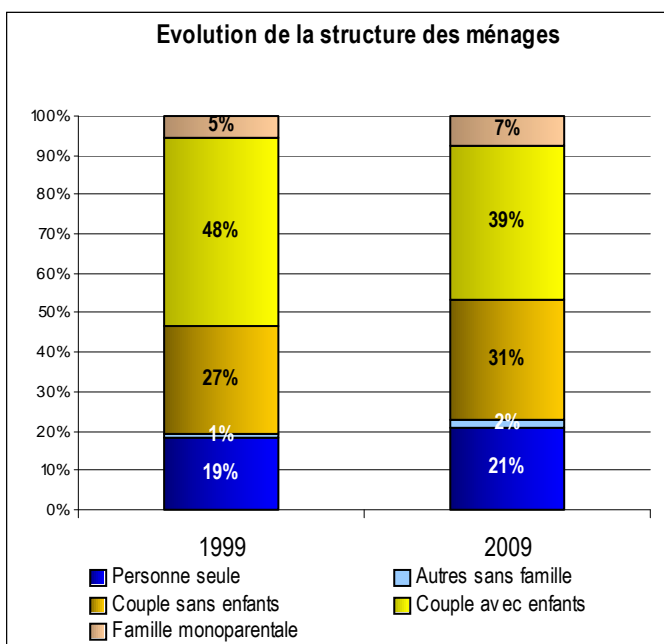
- ◆ la croissance du nombre de familles monoparentales,
- ◆ le phénomène de desserrement familial (départ des jeunes du foyer familial notamment lors de l'entrée dans la vie étudiante ou dans la vie active),
- ◆ le vieillissement de la population.



Sur la commune, la diminution de la taille moyenne des ménages se confirme depuis 1982.

Pour autant :

- ◆ cette diminution si elle s'est confirmée depuis 1999, s'est malgré tout accompagnée d'une augmentation importante des couples avec enfants confirmant les tendances précédemment mentionnées.
- ◆ **la taille moyenne des ménages reste relativement importante** notamment en comparaison de l'évolution observée sur le département.



Synthèse de l'analyse démographique

Après une période d'exode rural qui s'est achevée au milieu des années 70, la commune a profité d'un phénomène de périurbanisation en lien avec sa proximité géographique de Tours.

Si cette situation a conduit à de forts apports de population entre 1975 et 1990, les tendances récentes montrent que la commune voit sa population se renouveler de plus en plus difficilement.

En l'absence de pôle d'attraction spécifique tel qu'un pôle d'emploi porteur, le développement démographique de la commune reste aléatoire, lié à sa seule situation géographique vis-à-vis de Tours.

Ces dernières années, le dynamisme démographique de la commune et un solde naturel excédentaire parviennent à assurer la croissance de la population. Le rôle du solde migratoire reste plus résiduel.

Ainsi, grâce à des coûts fonciers toujours attractifs et à un parc de logements adapté, la commune parvient à maintenir son attractivité auprès d'une population jeune, qui soutient la dynamique des naissances sur la commune. Pour autant, les tendances récentes font état d'un certain vieillissement, qui s'il reste limité sur la commune, risque d'influer directement sur la dynamique démographique et sur l'évolution des effectifs scolaires dans les années à venir.

Le risque est d'autant plus important que les perspectives d'évolution des coûts du carburant et les politiques nationales en matière d'aménagement et d'urbanisme peuvent laisser envisager un resserrement de l'aire d'influence de Tours, la commune ne profitant plus ou peu de sa situation privilégiée.

1.3 - SITUATION DU LOGEMENT

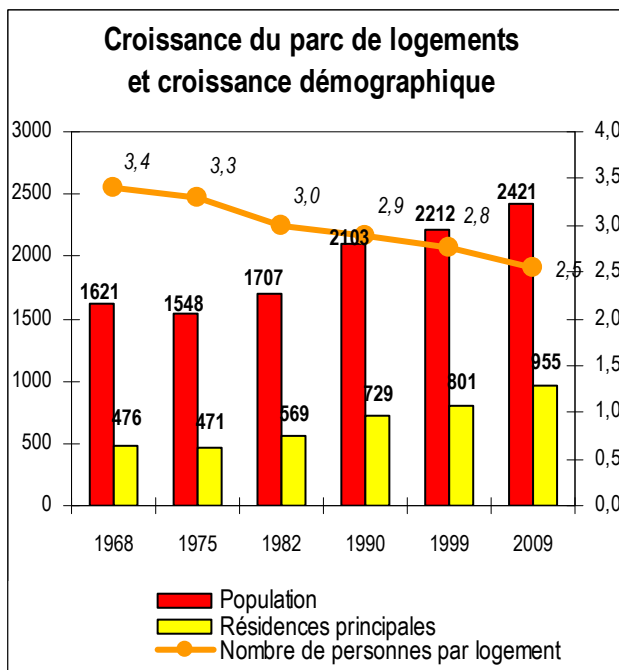
EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

COMPARAISON AVEC LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

L'analyse du parc de logements et de son évolution permet de connaître la manière dont celui-ci répond à la croissance démographique communale.

	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2009
Croissance de la population (valeur ajoutée)	-73	159	396	109	209
Croissance de la population (%)	-4,5%	10,3%	23,2%	5,2%	9,4%
Croissance du parc de RP (VA)	-5	98	160	72	154
Croissance du parc de RP (%)	-1,1%	20,8%	28,1%	9,9%	19,2%
Croissance du parc de RP en moyenne par an	-0,7	14,0	20,0	8,0	17,1
Gain d'habitant pour un logement*	-	1,6	2,5	1,5	1,4

Source : INSEE



Source : INSEE

Le tableau ci-dessus montre clairement qu'il n'existe pas toujours de corrélation directe entre croissance de la construction et croissance démographique :

- ◆ **1975-1990** : la croissance du parc des résidences principales se traduit par une augmentation relativement proportionnelle de la population communale.
- ◆ **1999-2009**: alors que le parc des résidences principales croît toujours suivant un rythme soutenu, la population communale augmente dans des proportions beaucoup plus faibles. Ainsi entre 1999 et 2009, une augmentation du parc des résidences principales de 154 logements ne conduit qu'à l'accueil de 209 nouveaux habitants.

ETUDE DU POINT D'ÉQUILIBRE

L'absence de corrélation entre construction et croissance démographique s'explique entre autre par la présence d'un « point d'équilibre* », correspondant au nombre de logements construits sur la période et qui ont seulement permis un maintien de la population. L'évaluation faite de ce point d'équilibre pour la période 1999-2009 fait état de **49 logements**. Cela signifie que, sur cette période, 49 logements ont uniquement permis de maintenir la population communale à son niveau de 1999.

Calcul du point mort sur la période 1999-2009

	Total 1999-2009	Annuel 1999-2009
Variation RS et LV	-38	-3,8
Renouvellement	3	0,3
Desserrement	84	8,4
Point mort	49	5
Logements « construits » (données mairie)	119	12
Effet démographique	70	7

Ces logements ont été destinés à compenser :

- la variation du parc de logements vacants et de résidences secondaires : le cumul montre une forte diminution de ces deux parcs et notamment celui des logements vacants (-29 logements vacants et -9 résidences secondaires) (cf. ci-après pour analyse du taux de vacance).
- le renouvellement : il correspond à la compensation des logements détruits, désaffectés ou transformés. Ce renouvellement est proche de l'équilibre et n'a pas influer sur le point d'équilibre 1999-2009,
- le desserrement : il correspond à l'impact de la variation du nombre moyen d'occupant par logement. Entre 1999 et 2009, cette variation a représenté -0,2 personne/logement, une diminution sensible, qui a nécessité la réalisation de 84 logements sur la période pour en permettre la compensation.

	1999	2009
Ensemble des logements	909	1025
Résidences principales	801	955

Sur la période 1999-2009, la commune a réalisé 119 logements (nombre de permis de construire délivrés pour la création de nouveaux logements sur Saint-Branchs).

Sur ces 119 logements :

- ◆ **49 ont permis le maintien de la population communale à son niveau de 1999,**
- ◆ **70 ont permis l'accueil des 209 habitants supplémentaires (soit 3 personnes par logement neuf).**

**Point d'équilibre : seuil minimal de logements à réaliser pour maintenir le niveau démographique communal sur une période donnée, c'est-à-dire pour ne pas perdre de la population. Cet indice prend en compte :*

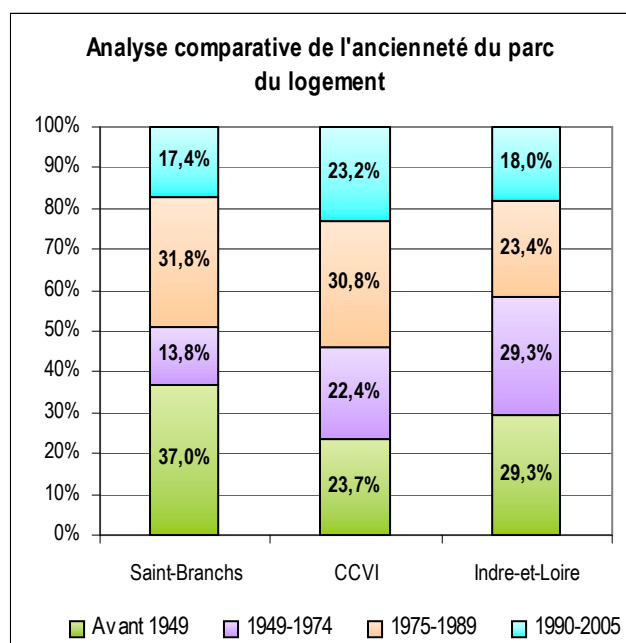
- le desserrement de la population, correspondant aux décohabitations (divorces, départs des jeunes du foyer familial...)
- le renouvellement du parc, correspondant aux logements abandonnés, détruits ou transformés,
- ainsi que les variations du nombre de résidences secondaires et de logements vacants.

TYPLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS

UN RENOUVELLEMENT IMPORTANT DU PARC DE LOGEMENTS

L'analyse de la structure du parc par âge permet de visualiser les grandes périodes de production de logements sur la commune ainsi que la fréquence de renouvellement du parc.

Sur la commune, le parc de logements a connu un renouvellement relativement important depuis le milieu des années 70.



Source : INSEE 2008

Globalement la commune a connu 2 grandes phases dans le développement de son parc de logements :

- ♦ **avant 1949** : en 2008, le parc de logements est composé à près de 40% de logements construits avant 1949. Cette proportion supérieure à celle observée dans la Communauté de communes et le département, témoigne de l'antériorité du développement communal,
- ♦ **après 1975** : sous l'impulsion du phénomène de périurbanisation, la demande en logements croît sur la commune et se traduit par une augmentation importante du parc de logements. La dernière période confirme cet état de fait, puisque les logements réalisés ces 15 dernières années représentent plus de 17% du parc.

UNE OFFRE DE LOGEMENTS ÉQUILBRÉE

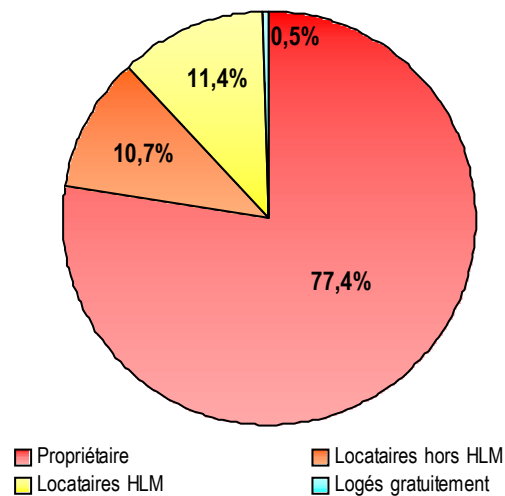
En 2009, la commune recensait 1025 logements parmi lesquels :

- 955 résidences principales (93,2% du parc),
- 33 résidences secondaires et logements occasionnels (3,2% du parc),
- 37 logements vacants (3,6% du parc).

Sur l'ensemble des résidences principales, la répartition de l'offre de logement apparaît comme étant très largement en faveur de l'accession à la propriété (cf. graphique page suivante) puisqu'en 2009, les propriétaires représentaient 77,4% des logements de la commune, une proportion qui a cru depuis 1999 (+2,5 points).

Face à cela, le parc locatif a globalement vu sa part diminuer (-0,4 point). Il convient toutefois de se méfier de cette approche statistique puisque malgré un pourcentage en baisse, le parc locatif a augmenté en valeur absolue.

Structure du parc par statut d'occupation en 2009



Source : INSEE

Le parc social a en revanche vu sa part augmenter pour atteindre 11,4% du parc en 2009 (11% en 1999) soit 109 logements.

Cette proportion est importante notamment en comparaison de la Communauté de communes (7,7% du parc) mais inférieure à celle du département (16,5%).

Bien que la commune ne soit pas soumise aux obligations légales en matière de réalisation de logements sociaux, il convient de rappeler que les logements sociaux peuvent jouer un rôle important puisqu'ils permettent d'attirer, sur le territoire de la commune, une population jeune susceptible d'accéder par la suite à la propriété.

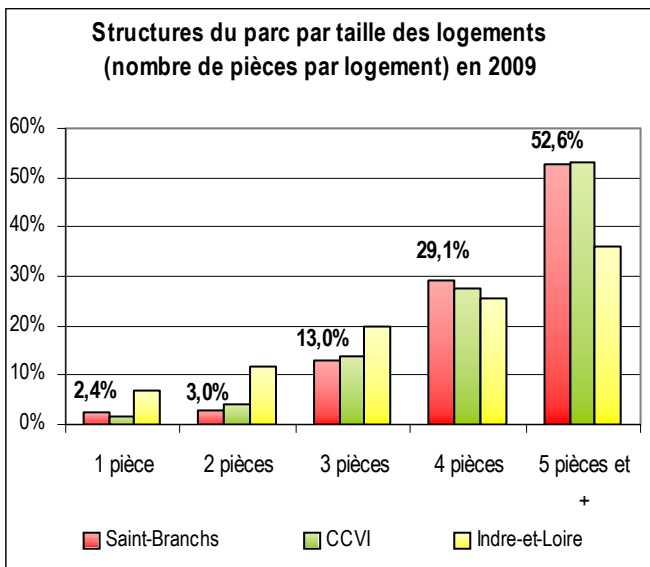
Il permet également une rotation permanente de jeunes ménages avec enfants sur la commune et d'assurer, de ce fait, une certaine stabilité des effectifs scolaires.

DES LOGEMENTS DE GRANDE TAILLE

L'analyse de la taille des logements permet d'apprécier leur adaptation à l'évolution de la structure par taille des ménages.

En 2009, le parc communal est en grande partie composé de maisons individuelles (90,6% contre 8,5% d'appartements).

Sur la base de ce constat, il apparaît que le parc de logements est composé de logements de grande taille puisque le nombre moyen de pièces par logement s'établissait à 4,7 en 2007 (4,9 pièces pour les maisons; 2,7 pièces pour les appartements).



Source : INSEE

Depuis 1999, ce chiffre a sensiblement augmenté :

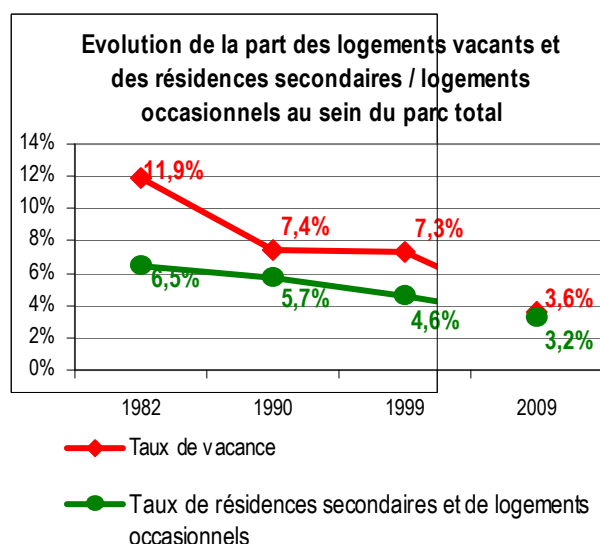
- passant de 4,5 à 4,9 pièces pour les maisons,
- les logements de 4 pièces et plus représentent désormais plus de 80% des résidences principales.

Ces données doivent être mises en corrélation avec l'évolution de la taille moyenne des ménages (cf. 1.2 Analyse démographique), qui fait état d'une diminution progressive du nombre de personnes par logement.

Ce parallèle peut dénoter une sous-occupation latente du parc de logement.

UNE PRESSION FONCIÈRE ACCRUE

La comparaison de l'évolution simultanée de la proportion de logements vacants et de résidences secondaires dans le parc permet de déterminer dans quelle situation économique se trouve le marché du logement.



Source : INSEE

Sur Saint-Branchs, les parcs de résidences secondaires et de logements vacants ont connu des fluctuations importantes et ont globalement fortement diminué depuis 1982. Cette observation peut traduire une pression foncière accrue sur la commune. Cette pression se traduit :

- ◆ **par un taux de résidences secondaires faible et en très fort recul.** La pression foncière peut en effet pousser certains propriétaires de résidences secondaires à les intégrer dans le parc des résidences principales (vente ou location à l'année).
- ◆ **par un taux de vacance désormais situé sous la « normale »***. La forte réduction du parc de logements vacants peut trouver son explication dans la mise en place, dès 2005, de la taxe d'habitation sur les logements vacants, qui a pu participer à la reprise du parc existant.

LA PRODUCTION : CARACTÉRISTIQUES DES CONSTRUCTIONS RÉCENTES

L'analyse du nombre de constructions neuves par an durant les 11 dernières années détermine de quelle manière l'augmentation de l'offre de logements répond à la demande.

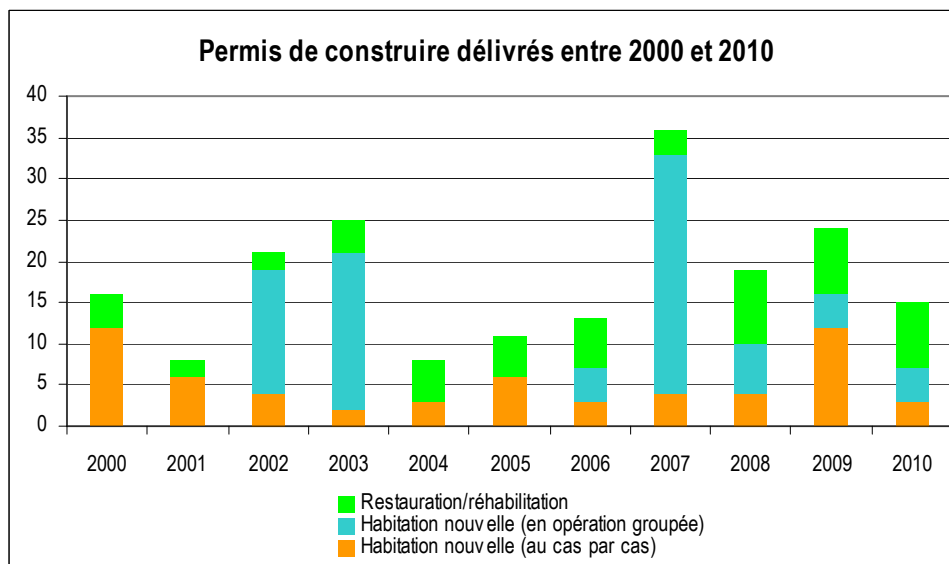
Depuis 2000, 196 permis de construire ont été délivrés pour la réalisation de nouveaux logements sur la commune (soit environ 18 logements nouveaux par an). 56 logements sont toutefois dus à des opérations de réhabilitation/restauration.

Le nombre de constructions neuves s'établit donc à **environ 13 logements par an**.

* Il est communément admis qu'un taux de vacance compris entre 4% et 6% du parc de logements assure une rotation (achat/vente) équilibrée du parc de logements. Un taux de vacance inférieur à 4% traduit une tension du parc de logement. Un taux de vacance supérieur à 6% traduit un manque de reprise du parc, souvent dû à une inadaptation qualitative de ces logements (nécessité de rénovation par manque de confort).

Les différents graphiques et tableaux de la page suivante présentent les grandes caractéristiques des logements construits récemment sur la commune :

- le cadre de la construction (constructions neuves hors ou dans le cadre d'une opération groupée, réhabilitation).
- le type d'occupation.



Source : Commune

L'analyse du cadre de réalisation des constructions permet de dresser plusieurs constats :

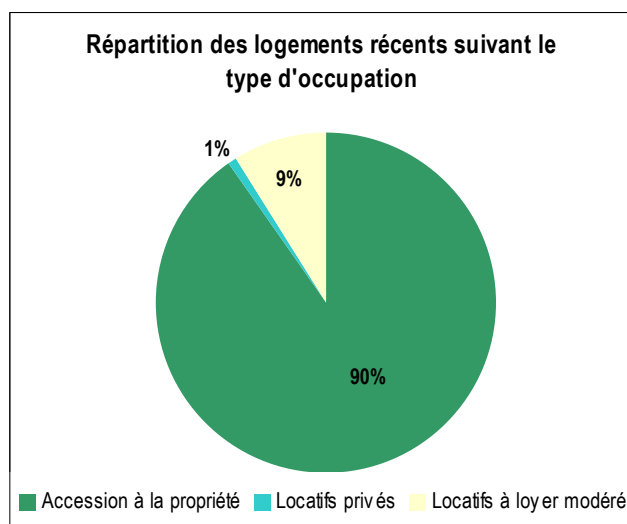
- ◆ les actions de restauration et de réhabilitation du bâti existant ont été importantes. Elles permettent d'expliquer la diminution du parc de logements vacants sur la commune et présentent l'intérêt, outre la limitation des besoins en constructions neuves et incidemment des besoins en surfaces constructibles, d'assurer la préservation du patrimoine bâti de la commune.
- ◆ les rythmes de constructions annuels sont globalement liés au lancement ou non d'opérations groupées sur la commune. Ainsi, hormis pour l'année 2009, les rythmes de constructions les plus importants ont été atteints lors de l'ouverture à l'urbanisation de lotissements (ex : lotissement de la Raimbaudière en 2007, lotissement de Fourchet en 2002-2003).
- ◆ une part non négligeable des constructions neuves a été créée en-dehors de toute opération groupées (59 permis de construire). Si la création de ces logements notamment dans le bourg et les hameaux peut participer à une densification, elle apparaît souvent comme plus consommatrice d'espaces et ne contribue pas forcément à recoudre l'urbanisation déstructurée du bourg (cf. Préambule - bilan de consommation d'espaces).

Concernant les caractéristiques des logements, ils s'inscrivent dans la continuité des observations faites auparavant sur la typologie du parc de logements :

- ◆ **des logements vastes** (140 m² en moyenne) sur un parcellaire élargi (moyenne de 1450 m²). Concernant la surface moyenne des terrains, l'existence ou non d'opérations groupées influe directement sur la superficie des parcelles.

Ainsi, 8 logements créés en 2001, année durant laquelle aucun permis de construire n'a été délivré dans le cadre d'opérations groupées (surface moyenne de 2890 m²) consomme autant d'espaces que 25 logements en 2003 dont 19 dans le cadre d'une opération groupée.

L'action de la collectivité pour maintenir une offre qualitative et quantitative en logements au sein d'opérations groupées aura donc une influence directe sur la consommation d'espaces agricoles ou naturels.



- ◆ **une large prédominance de l'accession à la propriété** même si l'on observe que les logements locatif à loyer modéré a poursuivi sa progression en valeur absolue.

Source : Commune

LE PARC LOCATIF À LOYERS MODÉRÉS

L'analyse du parc de logements fait état d'un parc social constitué de 109 logements soit plus de 11% du parc de résidences principales gérés principalement par Val Touraine Habitat (76 logements) et Touraine Logements.

Par ailleurs, il convient également de préciser que la commune dispose d'un important parc locatif privé conventionné susceptible également de répondre aux besoins de ménages à faibles revenus.

Synthèse de l'analyse de la situation du logement

En lien avec la demande croissante, le parc de logements a progressé de manière sensible durant les 50 dernières années influençant directement la croissance démographique communale. Pour autant, l'analyse du parc montre qu'une part de plus en plus importante des logements permet uniquement de stabiliser la population communale (49 logements entre 1999 et 2009) notamment du fait d'un desserrement familial.

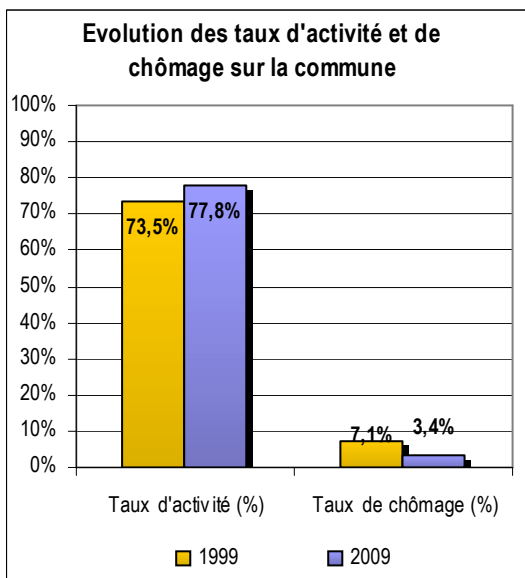
Au sein de ce parc de logements, l'offre parvient à rester diversifiée permettant à la commune de proposer un habitat pour tous sur la commune. Ce parc de logements et sa diversité constitueront d'ailleurs un des leviers principaux pour maintenir l'attractivité du territoire dans les années à venir.

Cette attractivité est toujours forte comme en témoigne la pression foncière observable sur le territoire (logements vacants et résidences secondaires en recul).

Si l'offre en logements locatifs et notamment en logements à loyers modérés est très intéressante, l'offre en petits logements mériterait d'être renforcée notamment au vu des observations faites en matière de diminution de la taille moyenne des ménages.

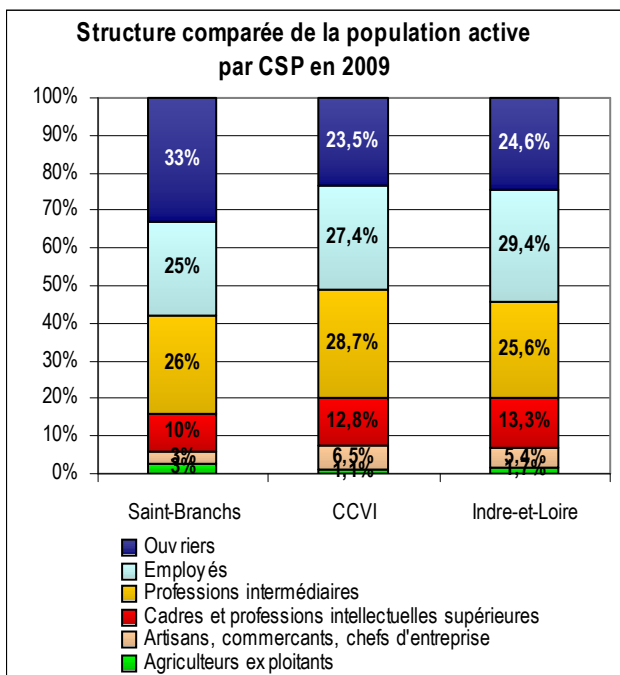
1.4 - ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

LA STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE¹



En 2009, la commune recensait 1266 actifs. Son taux d'activité² s'établissait à 77,8%, un taux qui a enregistré une hausse importante depuis 1999 où il s'établissait à 73,5%. Le taux de chômage a lui-même connu un fort recul durant la même période. En 2009, il s'établissait à 3,4% de la population active. NB : en 2009, à titre de comparaison, le taux de chômage communautaire s'établissait à 4,4%.

Source : INSEE



La répartition de la population active par catégories socio-professionnelles permet de connaître quelles catégories d'actifs St-Branches accueille de manière préférentielle. Si la commune accueille toujours pour moitié une population d'ouvriers et d'employés, le profil des actifs a connu des variations importantes depuis 1982 avec notamment une très forte diminution de la population agricole depuis 1982 (10% d'agriculteurs dans la population active communale en 1982) et un repli de la population employée au profit des professions intermédiaires (+6 points par rapport à 1999) et des cadres (+4 points par rapport à 1999). La commune ne présente pas tout à fait le même profil que celui de la Communauté de communes du Val de l'Indre au sein de laquelle les populations ouvrière et employée

¹ La population active comprend la population ayant un emploi, les chômeurs et depuis le recensement de 1990, les militaires du contingent.
² Le taux d'activité correspond au rapport de la population active d'une commune sur sa population de plus de 15 ans.

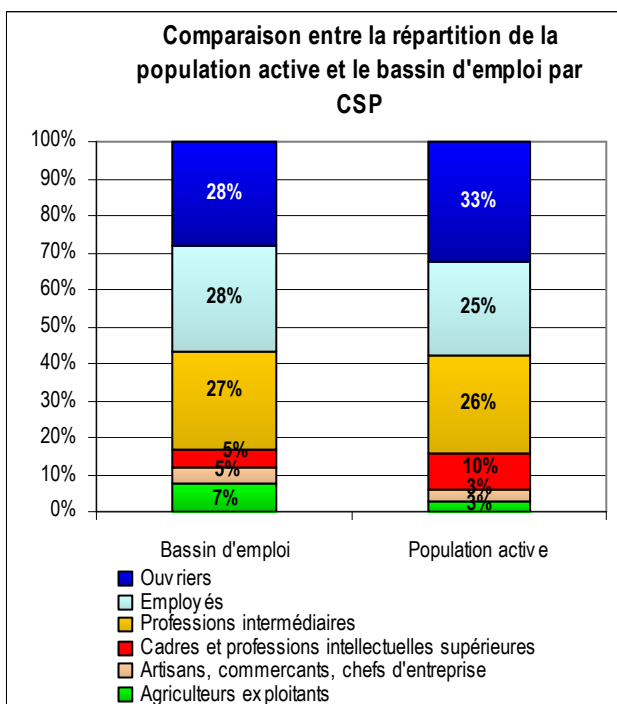
sont beaucoup moins représentée à l'inverse des populations de cadres. Ceci est lié à la présence de plusieurs communes situées dans la couronne proche de l'agglomération tourangelle où les coûts du foncier importants sont peu accessibles pour des populations ouvrières ou d'employés.

La situation de Saint-Branchs, plus éloignée de l'agglomération, permet de conserver des coûts fonciers plus abordables.

LE BASSIN D'EMPLOI

UNE COMMUNE À VOCATION RÉSIDENTIELLE

En 2013, la commune de Saint-Branchs recense plus d'une cinquantaine d'entreprises sur son territoire (hors exploitations agricoles) avec un tissu artisanal et commercial relativement bien développé et qui génère de l'emploi (439 emplois en 2009).



Le graphique ci-contre comparant la structure de la population active dans le bassin d'emploi communal et dans la population résidente montre quelques déséquilibres :

- ◆ peu d'emplois de cadres sur la commune. Ceci est lié au fait que ces catégories d'emplois sont souvent liés à de grosses entreprises localisées dans les grands parcs d'activités ou dans l'agglomération et peu en milieu rural.
- ◆ un emploi agricole mieux représenté dans le bassin d'emploi communal que dans les actifs de la commune.

Nombre d'emplois	439
Population active occupée	1218
Taux de couverture*	36,1%
Actifs travaillant et résidant	206
Actifs entrant	233
Actifs sortant	1012
Part des emplois occupés par des actifs résidant hors de la commune	53%

Le tableau ci-contre permet de définir le statut principal et la vocation de la commune.

La commune de St-Branchs apparaît comme ayant principalement une vocation résidentielle :

- ◆ une large majorité des actifs résidents (plus de 83%) de la commune travaillent à l'extérieur (les deux principaux pôles d'attractivité au niveau de l'emploi sont Tours (274 actifs) et Chambray lès Tours (147 actifs),
- ◆ un bassin d'emploi réduit, la commune

- n'accueillant notamment pas les grandes zones d'activité de la CCVI,
- ◆ puisque le taux de couverture communal est faible (environ 32%), ce qui signifie que la commune dispose seulement d'1 emploi pour 3 actifs,

L'ACTIVITÉ AGRICOLE

1- Nombre et caractéristiques des exploitations

Le recensement agricole 2010 fait état de 39 exploitations sur le territoire communal.

Parmi ces 39 exploitations, 27 exploitations peuvent être réellement considérées comme professionnelles. Durant les 10 dernières années, la commune de Saint-Branchs a perdu près d'un tiers de ses exploitations professionnelles puisque 38 exploitations professionnelles étaient recensées sur la commune en 2000. Pour autant, il apparaît que la disparition de ces exploitations ne se soit pas accompagnée d'une déprise agricole, les terres délaissées ayant été récupérées par les exploitations toujours en activité.

Outre les 27 exploitations ayant leur siège sur le territoire communal, il convient également de préciser que 5 exploitations ayant leur siège sur le territoire des communes voisines contribuent à la valorisation de l'espace agricole communal.

Parmi les 27 exploitations professionnelles du territoire, 14 sont des exploitations individuelles. Il faut par ailleurs recenser 2 exploitations en GAEC, 10 EARL et une exploitation en SAS (Société par Actions Simplifiées).

Les formes sociétaires tendent à se développer de plus en plus sur le territoire. Elles permettent en effet souvent d'assurer, par le regroupement de plusieurs exploitants, la stabilité de l'exploitation et sa transmission.

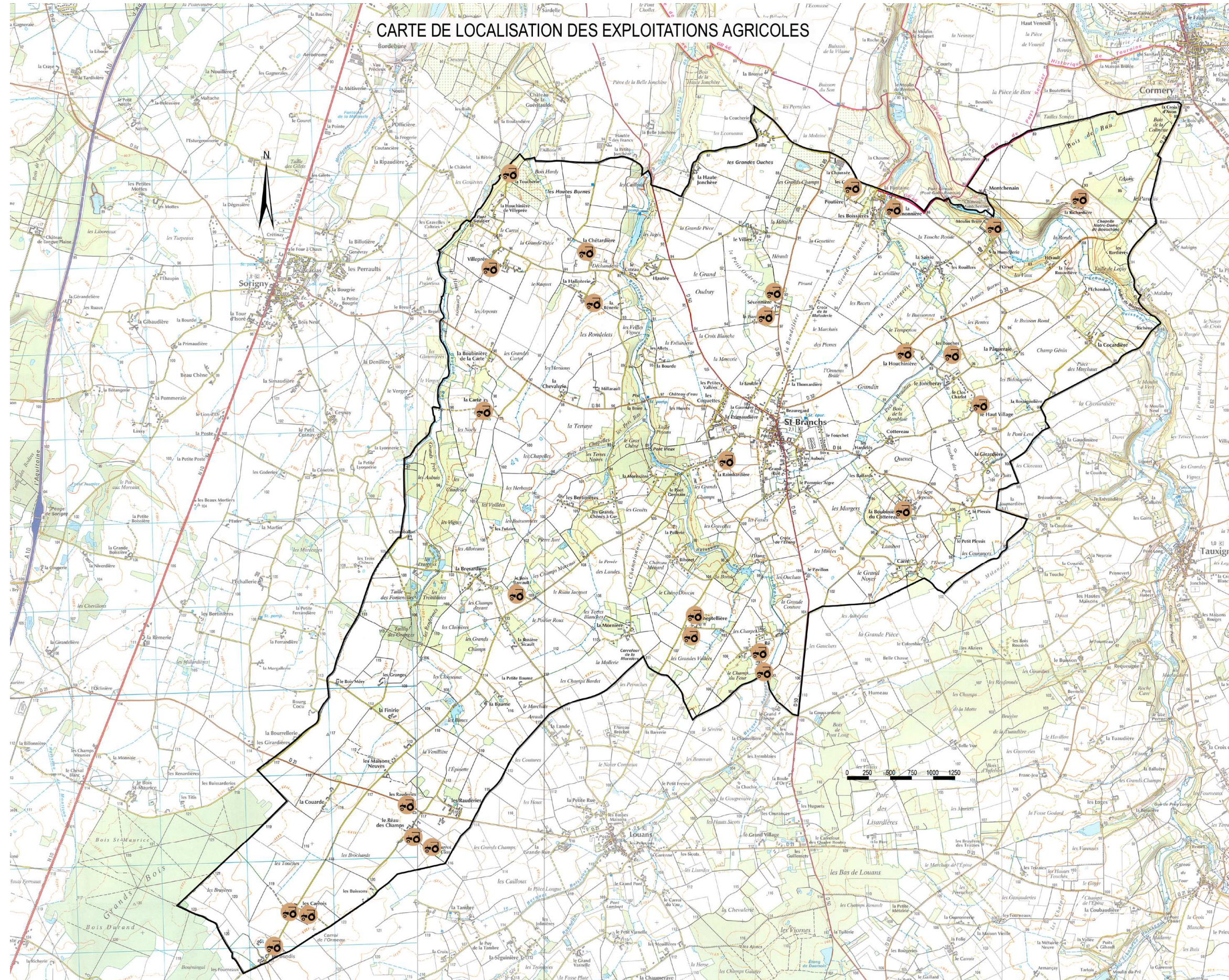
2- Surfaces agricoles

Sur la commune, environ 3750 ha font l'objet d'une valorisation agricole soit près des 3/4 de la superficie communale, les autres espaces étant occupés par le bâti ou les secteurs forestiers/boisés.

Ces 3750 ha sont exploités tant par les exploitations ayant leur siège sur la commune que par les 5 exploitations ayant leur siège en-dehors de la commune.

Les surfaces valorisées par les exploitations de la commune représentent à peu près les mêmes surfaces (3744 ha), des surfaces qui peuvent toutefois être localisées sur le territoire d'autres communes.

CARTE DE LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



La surface moyenne par exploitation est donc de 96 ha, une surface moyenne qui a augmenté de 71% par rapport en 2000 démontrant en cela que les surfaces délaissées par les exploitations lors de leur cessation d'activités ont fait l'objet de reprises par les exploitations toujours présentes sur la commune. A titre de comparaison, la surface moyenne des exploitations françaises est de 53 ha.

Cette surface moyenne cache toutefois les fortes disparités des surfaces exploitées par chaque exploitation puisque les surfaces exploitées vont de 12 ha pour la plus petite surface à 515 hectares

3- Nature des productions

L'activité céréalière constitue l'activité principale des exploitations puisque une large partie des exploitations pratiquent cette activité le plus souvent en complément d'une activité d'élevage (pour 19 exploitations sur 27).

La surface de céréales sur la commune représente ainsi 1983 ha soit 53% de la surface agricole utile de la commune. Le colza représente par ailleurs 8% de la SAU communale, le maïs 17%.

Cette forte pratique céréalière explique la surface moyenne importante par exploitation. Cette culture a par ailleurs un impact important sur le paysage de la commune puisqu'elle se traduit par un vaste plateau agricole ouvert avec la présence très modérée du bocage.

L'activité d'élevage bovins, ovins caprins et avicoles est dynamique et diversifiée avec :

- 10 exploitations élevant principalement des volailles,
- 6 exploitations élevant principalement des bovins,
- 1 exploitation élevant principalement des porcs,
- 1 exploitation élevant principalement des moutons.

La plupart des exploitations sont toutefois intégrées dans une pratique de polyculture-élevage offrant une complémentarité cohérente.

Il convient de noter par ailleurs que sur les 27 exploitations :

- 4 sont soumises à la législation sur les installations classées soumises à autorisation,
- 8 sont soumises à la législation sur les installations classées soumises à déclaration.

Ainsi, à l'inverse des autres exploitations soumises au règlement sanitaires départemental, ces 12 exploitations doivent respecter certaines normes spécifiques visant à réduire leur impact sur l'environnement.

4- Population agricole

Les 27 exploitations de la commune sont gérées par 49 chefs d'exploitation ou coexploitants au recensement agricole de 2010. Ce nombre a connu une diminution de plus d'un tiers par rapport à

2000.

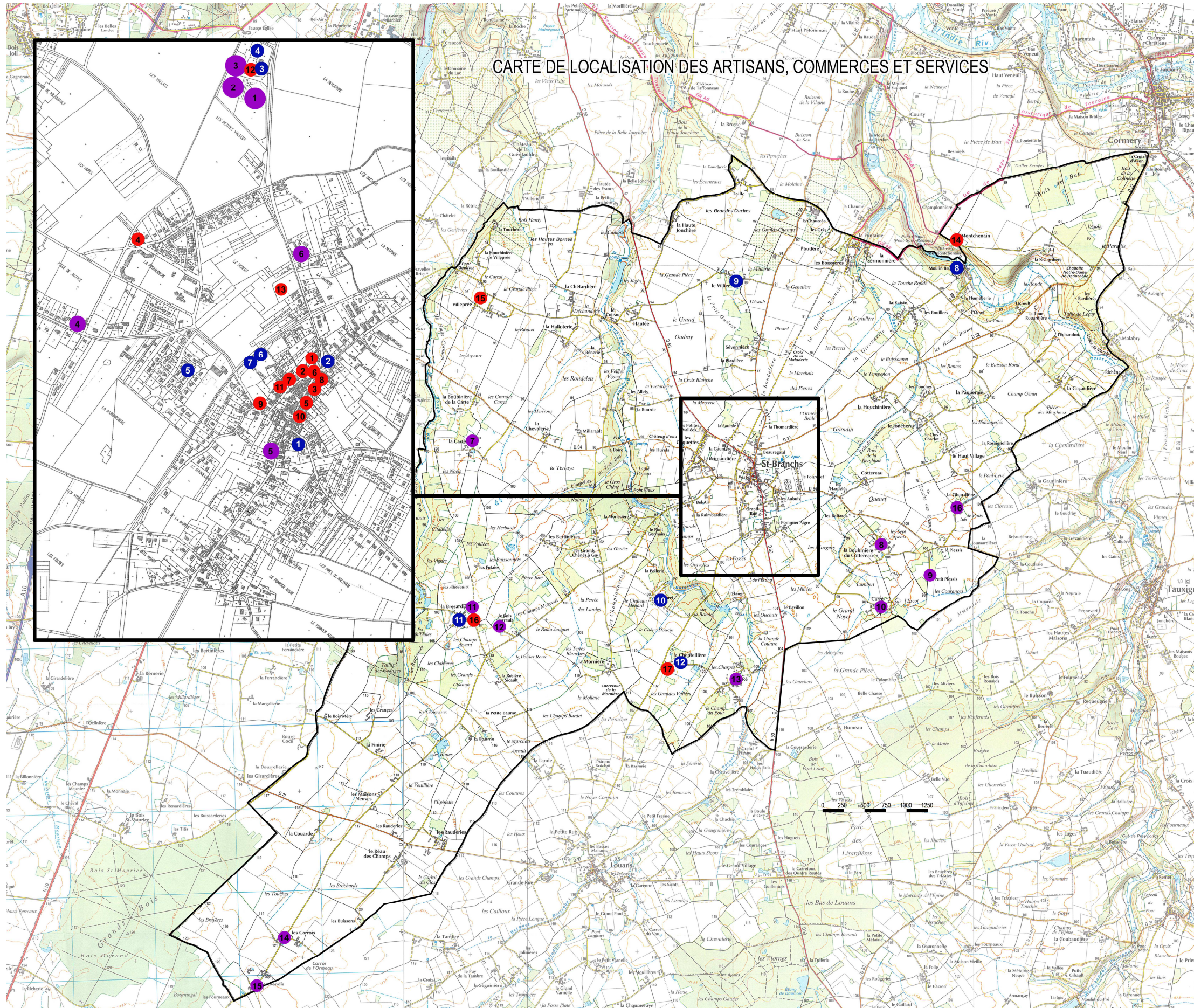
L'emploi salarié dans les exploitations de la commune reste faible.

Parmi les 49 chefs d'exploitation, 14% ont moins de 40 ans. Il s'agit d'une proportion faible, qui doit conduire à se poser la question de la transmission des exploitations. Ceci est confirmé par le fait qu'en 2010, plus de 40% des exploitations n'ont pas successeur connu. Dans l'hypothèse d'une cessation d'activités, la question de la pérennité et de la reprise des terres agricoles est donc posée.

AOC ET IGP

Il convient de noter que l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Branchs est situé dans :

- une « **appellation d'origine contrôlée** » (fromage de chèvre Sainte-Maure de Touraine), appellation qui couvre par ailleurs l'ensemble du département d'Indre-et-Loire,
- 7 « **indications géographiques protégées** » (bœuf de Maine, Indre-et-Loire blanc, Indre-et-Loire rosé, Indre-et-Loire rouge, Val de Loire blanc, Val de Loire rosé, Val de Loire rouge).



Commerces

1. Pharmacie
2. Boulangerie
3. Coiffure
4. Négoce monuments funéraires
5. Coiffure
6. Bar-restaurant
7. Commercialisation matériel médical
8. Charcuterie
9. Restaurant
10. Tabac presse
11. Fleuriste
12. Restaurant
13. Supermarché
14. Organisation réception
15. Fond de placement
16. Commerce ambulants
17. Commerce semences et céréales

Artisanat

1. Traitement polluants industriels
2. Electricité
3. Réparation véhicules
4. Pose antennes et alarmes
5. Garage
6. Travaux forestiers
7. Peinture, ravalement
8. Travaux forestiers
9. Ebéniste
10. Plomberie
11. Plomberie
12. Electricité
13. Elagage paysagiste
14. Travaux publics
15. Travaux multiples
16. Cuisiniste

Services

1. Conception plan évacuation
2. Agence immobilière
3. Gestion d'entreprises
4. Holding
5. Location véhicules
6. Salle de remise en forme
7. Cabinet médical
8. Gestion biens immobiliers
9. Marchand de biens
10. Fond de placement
11. Courtage assurances
12. Stockage produits agricoles

LES ACTIVITÉS ARTISANALES, COMMERCIALES ET DE SERVICES

La commune de Saint-Branchs recense une activité économique relativement diversifié avec notamment un tissu commercial et de services bien représenté et permettant de répondre à l'essentiel des besoins de la population communale.

Comme le présente la cartographie de la page ci-contre :

- les activités commerciales sont pour l'essentiel concentrées dans le bourg et même au sein du noyau central de l'agglomération,
- si la zone d'activités économiques des Coquettes accueille les principales entreprises de la commune (Act Engineering - 30 emplois; Equinoxe - 10 emplois), l'activité artisanale reste assez dispersé sur le territoire communal posant une problématique de gestion des besoins de développement des entreprises dans un secteur à vocation agricole principale,
- les activités de services restent relativement limitées sur la commune.

La population communale reste pour autant dépendante dans une certaine mesure de l'offre commerciale et de services des communes proches et de l'agglomération de Tours générant une problématique de gestion des déplacements à vocation commerciale.

LA ZONE D'ACTIVITÉS DES COQUETTES

Cette zone fut créée il y a 10 ans pour répondre à la demande d'une entreprise locale exerçant dans le domaine pointu de l'environnement en milieu industriel.

Depuis, un garage automobile, un restaurant d'entreprise et un maçon ont également fait ce choix. Ainsi, l'activité a pu être maintenue sur la commune en permettant aux entreprises d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions.

La zone accueille également la déchetterie.

Cette zone gérée par la Communauté de communes du Val d'Indre et d'une superficie d'environ 5 hectares est désormais entièrement remplie (*cf. carte page suivante*) et accueille 70 à 80 emplois.

LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Au-delà de l'activité communale, il convient également de préciser que la commune de Saint-Branchs est située à quelques kilomètres de vastes parcs d'activités :

- ◆ **Isoparc** sur la commune de Sorigny (1ère tranche de 153 hectares + 2ème tranche de 100 hectares) en bordure de l'A10,
- ◆ **La Grange Barbier** sur Montbazou et Sorigny en bordure de la RD 910 (38 hectares pour 40 entreprises)
- ◆ **Even' Parc** à Evsres sur Indre (50ha +45ha pour plus de 80 entreprises).

Organisation de la ZAE des Coquettes



Source : CCVI

Synthèse de l'analyse socio-économique

Du fait d'un bassin d'emploi modéré (au regard de la population communale) et tourné en partie vers une activité agricole dynamique, la population active communale travaille pour l'essentiel en-dehors du territoire communal et notamment dans l'agglomération tourangelle. La commune possède de ce fait une vocation avant tout résidentielle, qu'elle parvient à compenser grâce notamment à un tissu commercial développé et concentré dans le bourg.

L'activité artisanale est en revanche beaucoup plus dispersée sur le territoire, la ZA des Coquettes, désormais remplie, ne permettant plus d'apporter de réponses aux demandes d'installation de nouvelles entreprises.

Le maintien et le développement de la dynamique économique dans les années à venir sera une composante importante de l'attractivité du territoire communal, sans que celle-ci soit nécessairement localisée sur le territoire communal. Les vastes zones d'activités communautaires proches du territoire peuvent en effet influencer directement sur la dynamique du territoire.

1.5 - EQUIPEMENTS ET VIE LOCALE

EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

LISTE DES ÉQUIPEMENTS SUR LA COMMUNE

La commune de Saint-Branchs dispose des principaux équipements permettant de répondre aux besoins d'une population de 2000-2500 habitants et assurant la qualité de vie sur le territoire communal.

Il est à noter que la quasi-totalité des équipements publics est localisée dans le bourg de Saint-Branchs (*cf. carte page ci-contre*) :

◆ Les équipements administratifs et cultuels

- 1- Mairie
- 2- Église
- 3- La Poste
- 4- Caserne de pompiers
- 5- Cimetière
- 6- Déchetterie

◆ Les équipements scolaires et périscolaires

- 7- Groupe scolaire maternelle et primaire (180 enfants scolarisés en 2011)
- 8- Garderie péri-scolaire - Pôle enfance
- 9- Accueil jeunes

◆ Les équipements culturels

- 10- Théâtre
- 11- Bibliothèque

◆ Les équipements sportifs

- 12- Gymnase
- 13- Terrain de tennis
- 14- Terrain de sports
- 15- Piscine communautaire

◆ Les équipements de loisirs

- 16- Salle des fêtes
- 17- Aire de loisirs
- 18- Aire de pique-nique
- 19- Salle des associations

**DEGRÉ D'ÉQUIPEMENT
COMMUNAL**

Comme l'illustre la cartographie précédente, trois pôles peuvent être spécifiquement identifiés au sein de l'agglomération

Pour définir le degré d'équipement de la commune, l'INSEE fixe une base de 36 équipements de référence répartis dans quatre grands domaines :

- santé, services publics,
- enseignement,
- sports, culture et loisirs,
- services et commerces.

Le degré d'équipement s'apprécie en fonction de la disponibilité de ces équipements sur le territoire communal.

La commune de Saint-Branchs dispose de 20 des 36 équipements de référence et donc d'un degré d'équipement global d'environ 55%. Ceci est le signe :

- d'un bon niveau d'équipement, en étroite corrélation avec les caractéristiques sociales et démographiques de la commune,
- de la capacité pour la commune de prétendre à l'appellation de « pôle d'équipement local » vis-à-vis de communes rurales proches et notamment pour certains équipements importants.

Ce degré d'équipement cache cependant quelques disparités puisqu'en effet, si la commune apparaît comme bien lotie en terme de commerces et services, le degré d'équipement dans le domaine de l'enseignement paraît plus faible.

Ceci doit être :

- mis en lien avec le fait que la commune ne dispense qu'un enseignement primaire,
- relativisé du fait de la proximité des autres pôles d'équipements de la CCVI et de l'agglomération tourangelle.

DESSERTA DE LA COMMUNE EN EAU POTABLE

Source : Rapport annuel, Commune de St-Branchs, exercice 2009

La commune de Saint-Branchs organise elle-même le service d'alimentation en eau potable.

Le service est exploité en affermage par la société VEOLIA EAU jusqu'en 2022, laquelle a en charge :

- la gestion du service,
- la gestion des abonnés,
- l'entretien des canalisations, branchements, ouvrages...,
- le renouvellement des canalisations et branchements.

La commune garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

RESSOURCES

La commune est alimentée par les ressources suivantes :

◆ Ressources propres

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal (m3/h)	Prélèvement 2010 (m3)	Prélèvement 2011 (m3)
Prélèvement en nappe souterraine	Saint-Branchs	Forage « les Perruches »	30	71890	84787

◆ Importations d'eau

Exportateur	Importé en 2010 (m3)	Importé en 2011 (m3)
Sorigny	24625	26784

Entre 2010 et 2011, les ressources en eau ont augmenté de 18% même s'il faut noter qu'elles avaient enregistré une baisse importante entre 2009 et 2010 et qu'elles reviennent aux chiffres observés généralement sur la commune durant la décennie passée.

CONSOMMATION

En 2011, la commune de Saint-Branchs recensait 1058 abonnés soit une population de 2406 habitants (aucun abonné non domestique)

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 105m³ par an (+12m³ par rapport à 2010).

Le tableau ci-après montre cependant un important décalage entre volumes produits et volumes consommés, décalage lié à une perte en réseau.

Volumes (m3)	2011
Volume produit	84787
Volume importé	26784
Volume mis en distribution	111571
Volume consommé par abonnés domestiques	101427
Volume consommé par abonnés non domestiques	0
Volume total consommé	101427

La perte en réseau est donc évaluée à 10144 m3 soit 9% des volumes produits ou importés.

RÉSEAU DE DESSERTE

Le linéaire du réseau représentait 73,9km en 2011 (hors branchements). Il a augmenté de plus de 5km depuis 2008.

Le rendement du réseau de distribution s'établissait à 89,3% et a enregistré une forte amélioration par rapport à l'année précédente où il s'établissait à 81,4%.

Si les pertes ne peuvent être éliminées à 100%, une amélioration du réseau et un suivi permettront de limiter les infiltrations d'eau et ainsi les besoins de production ou d'importation.

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les eaux souterraines captées à Saint-Branchs subissent un traitement physico-chimique simple.

Les prélèvements effectués en 2011 font état d'une eau de bonne qualité bactériologique et chimique, conforme aux exigences de qualité de la réglementation.

Sur Saint-Branchs, la ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral (18 août 1998).

L'eau potable importé de Sorigny bénéficie également d'une protection par arrêté préfectoral.

SÉCURITÉ INCENDIE

La commune recense 56 poteaux incendie.

Sur les 56 poteaux, a priori, certains poteaux incendie présentent des débits ou capacités insuffisantes notamment dans la zone rurale.

GESTION DES EAUX USÉES

Source : Etude de révision du zonage d'assainissement, Ox Environnement, 2013

Pour gérer son service d'assainissement collectif, la commune de Saint-Branchs est membre du Syndicat Intercommunal de l'Echandon, structure qui rassemble les communes d'Esvres sur Indre (écarts), Le Louroux, Louans, Saint-Bauld, Saint-Branchs et Tauxigny (9500 habitants environ).

Le Syndicat Intercommunal de l'Echandon gère 12 ouvrages d'épuration parmi lesquels 2 ouvrages situés à Saint-Branchs pour desservir les différents bassins versants du bourg.

STRUCTURE DE GRANDIN

Cette station de traitement biologique par disques biologiques est implanté au lieu-dit « Grandin » et possède une capacité nominale de 800 équivalents-habitants.

En 2011, l'analyse du fonctionnement de la station fait état des données suivantes :

- ◆ **Charge hydraulique à 35% en moyenne de sa capacité** (48% en charge maximale en janvier 2011)
- ◆ **Charge organique à 33% de sa capacité**
- ◆ **Pas de problème de dépassement des normes de rejet.**

STRUCTURE DE LA SAULAIE

Cette station de traitement biologique par disques biologiques est implanté au lieu-dit « la Saulaie » et possède une capacité nominale de 700 équivalents-habitants.

En 2011, l'analyse du fonctionnement de la station fait état des données suivantes :

- ◆ **Charge hydraulique à 70% en moyenne de sa capacité.** Certaines périodes de fortes précipitations en période hivernale ont conduit à dépasser la charge maximale hydraulique de la station (120% en décembre 2011) du fait de la récupération d'eaux claires parasites.
- ◆ **Charge organique à 80% de sa capacité**
- ◆ **Un dépassement des normes de rejets pour la DCO et les MES**

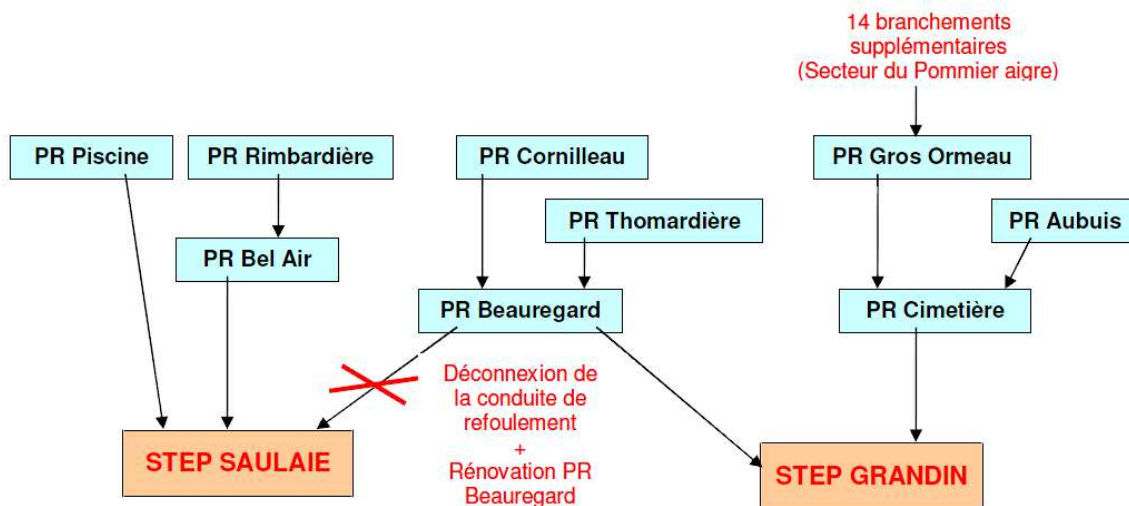
PROJETS PRÉVUS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Une extension du réseau est d'ores et déjà programmée pour la rue du Pommier Aigre et l'impasse de la Sauge, ce réseau étant raccordé à la station de Grandin.

Poste de refoulement	Année de création	Télégestion	Pompes	Réseaux	nb usagers m ³ facturés en 2011
<i>PR de la Saulaie</i>	1998	oui	Pompe 1 : 12 m ³ /h Pompe 2 : 14 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 160 Sortie acier Ø 80 Trop plein vers fossé	132 usagers 12 031 m ³
<i>PR du Cimetière</i>	2002	oui	2 pompes non jaugées	Arrivée PVC Ø 200 Sortie acier Ø 75	119 usagers 9323 m ³
<i>PR de Cornilleau</i>	1989	non	2 pompes non jaugées	Arrivée PVC Ø 150 Sortie acier Ø 75	27 usagers 2006 m ³
<i>PR de Bel Air</i>	2000	oui	Pompe 1 : 6 m ³ /h Pompe 2 : 6 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 200 Sortie acier Ø 50	38 usagers 2694 m ³
<i>PR de Beauregard</i>	1985	oui	Pompe 1 : 5 m ³ /h Pompe 2 : 5 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 150 Sortie acier Ø 80 Trop plein → pluvial	105 usagers 5930 m ³
<i>PR des Aubuis</i>	2010	oui	Pompe 1 : 10 m ³ /h Pompe 2 : 10 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 150 Sortie PVC Ø 63	22 usagers 1942 m ³
<i>PR du Gros Ormeau</i>	2006	oui	2 pompes non jaugées	Arrivée PVC Ø 200 Sortie PVC Ø 63	48 usagers 3274 m ³
<i>PR de la Thomardière</i>	2002	oui	Pompe 1 : 8 m ³ /h Pompe 2 : 8 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 200 Sortie PVC Ø 63	15 usagers 1214 m ³
<i>PR de la Piscine</i>	2002	oui	Pompe 1 : 8 m ³ /h Pompe 2 : 8 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 200 Sortie PVC Ø 63	1 usager 2211 m ³
<i>PR de la Raimbardière</i>	2003	oui	Pompe 1 : 10 m ³ /h Pompe 2 : 10 m ³ /h	Arrivée PVC Ø 200 Sortie PVC Ø 63	69 usagers 5099 m ³

(Données fournies par VEOLIA en octobre 2012)

Répartition des effluents par secteur sur les 2 STEP communales.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

478 installations individuelles ont été recensées en 2008 :

- ◆ 410 ont été contrôlées dans le cadre du SPANC,
- ◆ 40 possédaient un avis de conformité délivrés par le SATESE postérieur à 2003
- ◆ 28 installations n'ont pas été visitées.

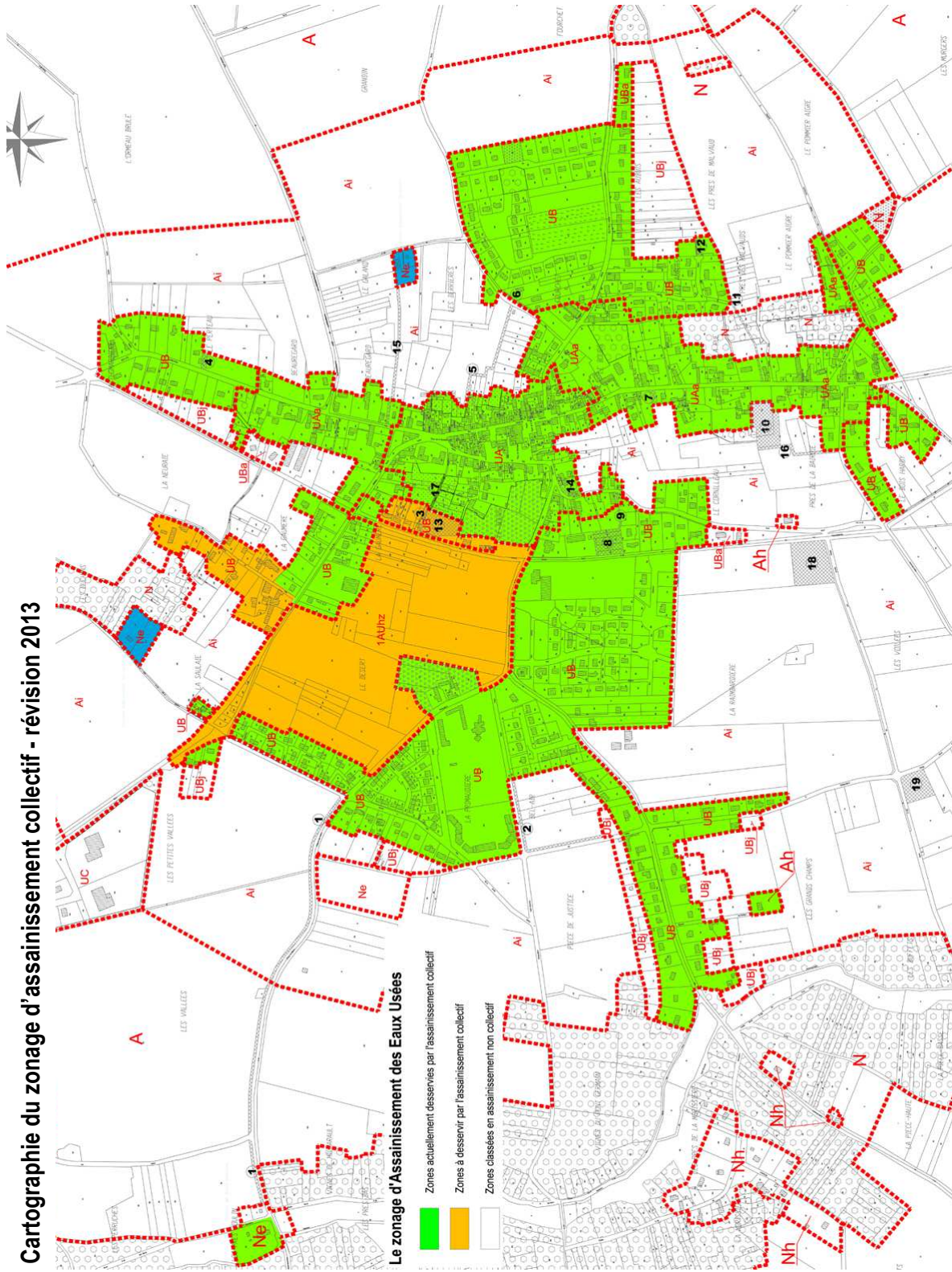
Le diagnostic suivant peut être établi.

Dispositifs nécessitant une intervention						Dispositifs acceptables			
PRIORITE 1		PRIORITE 2		PRIORITE 3		TOTAL		PRIORITE 4	
16	4 %	108	26 %	102	25 %	225	55 %	184	45 %

Le diagnostic définit la qualité des structures selon 4 types d'avis et/ou priorités de réhabilitations :

- ◆ Priorité 1 : dispositif à réhabilitation urgente (considérées comme non-conformes - 1 installation dans le périmètre de protection du captage d'eau des Perruches)
- ◆ Priorité 2 : dispositif dont la réhabilitation est à prévoir
- ◆ Priorité 3 : dispositif nécessitant des aménagements
- ◆ Priorité 4 dispositif acceptable.

Cartographie du zonage d'assainissement collectif - révision 2013



LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Source : CCVI - rapport d'activités 2012

La **CCVI** assume, depuis 1er janvier 2004, en lieu et place de chacune de ses huit communes membres, la totalité du service public d'élimination et de valorisation des déchets des ménages et assimilés comprenant les opérations de collecte, de traitement, de déchetteries, de transport, de tri et de stockage.

L'organisation du service de collecte

L'uniformisation du service entre les six communes d'Artannes sur Indre, Esvres sur Indre, Monts, Saint-Branchs, Sorigny et Truyes est intervenue au 1er janvier 2006. L'objectif de cette nouvelle organisation est de faire maigrir la fraction résiduelle des déchets ménagers pour laquelle il n'y a pas de solution de recyclage. Elle a donc consisté à généraliser la collecte sélective en porte à porte des emballages ménagers, du verre et des papiers dans les bourgs et à opter pour un mode de collecte différent pour les écarts où les habitations sont éloignées et où les coûts sont plus onéreux compte tenu des distances à parcourir.

Pour ces six communes, l'ensemble de la collecte est assurée par un prestataire privé.

Les communes de Montbazou et Veigné, quant à elles, sont collectées grâce aux moyens humains et matériels de la régie de la CCVI (anciennement SIMM Montbazou-Veigné).

Sur la commune de Saint-Branchs, la collecte est assurée :

- **pour les ordures ménagères**, le vendredi pour le bourg et les hameaux (sauf Taillé le jeudi)
- **pour les emballages ménagers et le papier**, le lundi pour les habitations du bourg et des hameaux (sauf Taillé le mercredi)
- **pour le verre**, la population doit volontairement apporter son verre dans les colonnes mises en place sur place de la Foire, route de Tauxigny et près de l'école.

La collecte en porte à porte s'organise de la manière suivante :

- un contenant rigide pour les ordures ménagères,
- un bac à couvercle jaune ou sacs jaunes pour les emballages ménagers/papiers

Un ramassage des encombrants est organisé en porte-à-porte deux fois par an.

La collecte des autres déchets non collectés en porte à porte doit faire l'objet d'un apport volontaire pour le verre, dans des colonnes à verre,

Les autres déchets doivent faire l'objet d'un apport volontaire dans une des 2 déchetteries gérées par la CCVI, dont 1 située à Saint-Branchs :

◆ **Saint-Branchs - ZA des Coquettes**

Jours d'ouverture : vendredi, samedi

Heures d'ouverture : 9h à 12h et 14h à 18h (été)
9h à 12h et 14h à 17h (hiver)

VIE ASSOCIATIVE

En 2011, la commune de Saint-Branchs recense 24 associations. Leur nombre et leur diversité participent fortement au dynamisme de la vie locale ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale communale.

Les associations communales peuvent être classées de la manière suivante :

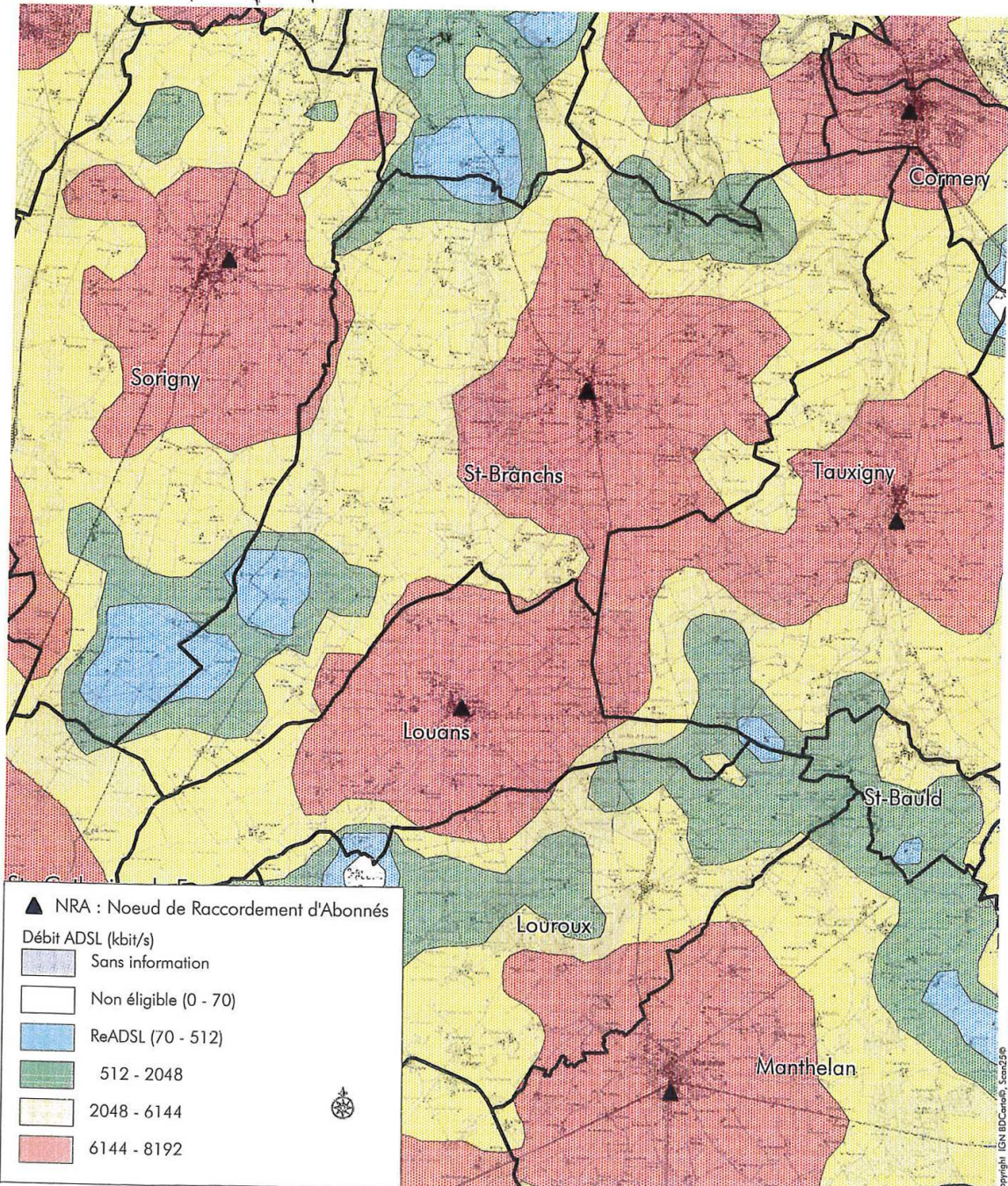
Activités	Nom	Activités	Nom
Social	ADMR	Enseignement	Association APE (parents d'élèves)
	Familles rurales		Cantine scolaire
	Donneurs de sang bénévoles		Transports scolaires
	Amicale Sapeurs pompiers	Sport	Association sportive
	Union des commerçants, artisans		Basket
Culture/Loisirs	Anciens d'AFN		Football
	Club de l'amitié		Badminton
	Loisirs 2000		Randonnées pédestres
	Syndicat de chasse		Tennis
	Association jumelage		Tir à l'Arc
	Pétanque		Ecuries du Noyer
	Accueil jeunes		
	Compagnie de l'Amarante		

LES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATION NUMÉRIQUE

En matière de réseau internet haut débit, la desserte de la commune est assurée par 5 centraux téléphoniques dont un localisé sur la commune (central SB137-1500 lignes) et par 4

Zone de couverture ADSL par débit Commune de Saint Branchs

Direction
 Départementale des
 Territoires



DDT37/ SUH/PTU - SP- 22/10/2010 - ADSL_St_Branchs.wor

Avertissement : cette carte, construite par échantillonnage géographique, a pour seul objectif de présenter une localisation approchée des zones sur lesquelles le service ADSL a de fortes probabilités d'être nul ou dégradé.
 Elle représente les performances permises par le réseau téléphonique cuivre, en supposant un équipement complet de tous les répartiteurs en technologie ADSL (débit max = 8Mbit/s)

Copyright : IGN BD Carthage, Sans 250
 Sources : Données ANT CETE Ouest - 01/2008

autres centraux localisés :

- sur la commune d'Esvres (central ES137-2500 lignes),
- sur la commune de Tauxigny (central TA137-1000 lignes),
- sur la commune de Ste-Catherine de Fierbois (central SC137-450 lignes),
- sur la commune de Louans (central LN137-350 lignes),

La cartographie ci-contre montre que l'ensemble du territoire est éligible à l'internet haut débit.

Pour autant l'éloignement de certains secteurs vis-à-vis des centraux assurant la desserte ADSL conduit à certaines pertes de débit. Le bourg et les secteurs proches sont en revanche efficacement desservis.

La desserte internet est devenu un facteur majeur depuis quelques années de l'attractivité des territoires :

- demande sociale importante,
- réponse aux besoins des entreprises.

Synthèse de l'analyse des équipements et de la vie locale

La commune de Saint-Branchs possède un bon niveau d'équipement, qui lui permet de répondre aux besoins de sa population actuelle mais peut laisser envisager de nouveaux besoins dans les années à venir dans l'hypothèse d'un développement démographique.

A l'exception de la piscine située dans la vallée du ruisseau de Saint-Branchs, l'ensemble des équipements publics sont localisés dans le bourg faisant de lui un pôle d'attractivité majeur du territoire communal.

Parmi ces équipements, certains nécessitent une vigilance prioritaire notamment en ce qu'ils nécessitent une forte anticipation et des moyens financiers importants :

- les équipements scolaires et périscolaires,
- les équipements d'assainissement collectif.

